



Les migrants

Lettre 115 aux cercles de silence

Septembre 2025

En cette fin septembre, plusieurs cercles se sont tenus après des arrêts cet été. Mais pour d'autres, il y a eu de sérieuses concurrences avec de multiples manifestations ou des réunions de rentrée. Mais le nombre de participants semble diminuer globalement. De la part des journalistes, les informations semblent moins nombreuses : ils portent leur attention sur les guerres en Ukraine et en Palestine. On oublie alors les guerres dans le monde comme en Afrique par exemple. On oublie aussi toutes questions concernant les réfugiés comme, par exemple : entre Myanmar (la Birmanie) et la Thaïlande ; le Pakistan et l'Afghanistan ; ou bien les USA et le Mexique.

Par ailleurs on commence à constater que les nombreuses décisions prises çà et là pour éviter les arrivées des migrants, sont en fait inutiles, car les migrants continuent de quitter leurs pays et arrivent vers d'autres pays qu'ils estiment moins dangereux que le leur. Les politiques oublient que le nombre de migrants arrivant en Europe diminue, ce n'est donc pas une invasion. Et le nombre de morts et de disparus en mer augmente.

Bonne lecture,

Michel Girard

Table des matières

CENTRES DE RÉTENTION ADMINISTRATIVE	2
FRANCE.....	3
Beauvais.....	7
Calais.....	8
Cambremer (Calvados).....	8
Guyane	9
Loon-Plage.....	10
Lyon	10
Mayotte	11
Vannes (Morbihan).....	12
MANCHE	12
Trafic de migrants dans la Manche	12
MEDITERRANEE	14
UNION EUROPÉENNE	19
Stop au protocole d'accord conclu entre l'Italie et la Libye.....	19

Allemagne	19
Espagne	22
Grèce	25
Italie	26
Portugal	27
EUROPE	28
Royaume-Uni – France	28
Royaume-Uni	31
Serbie	33
ASIE	33
Afghanistan	33
AFRIQUE	34
Angola	34
Ghana	34
Mauritanie	35
Sénégal – CANARIES	37
Soudan	38
AMERIQUE	39
Canada	39
USA	39
INTERNATIONAL	40
"Le livre de la honte" : des migrants dénoncent dans un ouvrage les manquements du HCR en Libye, en Tunisie et au Niger	40

CENTRES DE RÉTENTION ADMINISTRATIVE

Nantes

Le futur Local de rétention administratif

Une cinquantaine de personnes manifestent contre le Local de rétention administrative à Nantes. Elles protestent, mercredi soir 17 septembre 2025, place Waldeck-Rousseau à Nantes, contre le futur Local de rétention administratif, en cours d'installation dans les locaux du commissariat central de Nantes.

<https://www.ouest-france.fr/societe/manifestation/une-cinquantaine-de-personnes-manifestent-contre-le-local-de-retention-administrative-a-nantes-29fce75a-93da-11f0-ba23-92c6f4a2bc09>

FRANCE

Au moins 3 200 jeunes étrangers tentent de faire reconnaître leur minorité

Plus de 3 200 jeunes étrangers en recours pour faire reconnaître leur minorité ont été recensés en France en juin 2025, selon une évaluation menée par la Coordination nationale jeunes exilés en danger (CNJED), rassemblant une centaine d'associations, et publiée jeudi 25 septembre 2025. Et près d'un millier d'entre eux vivent à la rue. L'enquête menée en juin est le résultat de données collectées auprès de 79 départements à la suite de questionnaires et entretiens téléphoniques, précise la CNJED, qui déplore l'absence de données gouvernementales.

Ils sont précisément 3 273 mineurs isolés étrangers - ou mineurs non accompagnés (MNA) - engagés dans une procédure d'appel auprès de la justice pour tenter de convaincre qu'ils ont moins de 18 ans. On compte parmi eux 2 918 garçons (89,15%) et 355 filles (10,85%), a annoncé la CNJED auprès des départements qui ont l'obligation de les mettre à l'abris

Pour le collectif, *"les conditions de vie de ces mineurs qui attendent de voir un juge des enfants ou une Cour d'appel" demeurent "alarmantes"*. Selon lui, *"1 087 vivent à la rue, 939 sont hébergés temporairement par la société civile, 170 sont dans des dispositifs d'urgence pour adultes fournis après appel au 115 et 989 dans des dispositifs d'urgence dédiés aux MNA."* *"Pour la plupart des jeunes, le passage à la rue, parfois durant plusieurs mois, demeure la norme avant d'accéder à une protection, même temporaire"*, alors qu'une *"majorité sont finalement reconnus par la justice comme des enfants"*, dénoncent les associations. *"En moyenne", le taux de reconnaissance de leur minorité, après recours, "s'élève à 60%, avec des fortes disparités suivant les départements de 3% à 100%", selon l'enquête. "Ces jeunes devraient se voir accorder la présomption de minorité et continuer à bénéficier des services de protection le temps que leur recours soit examiné"*, a insisté un responsable du CNJED.

Dans les faits, avant même leurs recours en appel, de nombreux jeunes dorment à la rue, en arrivant sur le sol français. En juillet 2025, un rapport de deux associations de défense des droits des migrants alertait déjà sur les nombreuses défaillances et disparités d'un département à un autre dans la prise en charge de ces jeunes. Les départements, eux, se défendent, parlant d'une surcharge de leur dispositif et de leur manque de places. Ils disent alerter l'État depuis des années sur une situation *"intenable"*.

En avril un rapport parlementaire avait aussi mis en avant les défaillances dans la prise en charge des MNA en France. Les députés révélaient que l'accueil des étrangers différerait largement de celui des jeunes français, notamment sur la question du logement. *"Les conditions d'hébergement des MNA sont souvent parmi les plus précaires qui existent en protection de l'enfance"*, pouvait-on y lire.

En 2022, un rapport de la Défenseure des droits dénonçait déjà que les jeunes se déclarant mineurs soient *"confrontés à des processus d'évaluation (de leur âge) peu respectueux de leurs droits, à la remise en question de leur état civil, de leur identité, de leurs parcours et leur histoire, et à des réévaluations multiples de leur situation"*. Résultat : *"Certains jeunes sont déclarés majeurs à tort et se retrouvent exclus des dispositifs de protection de l'enfance, les condamnant à l'errance et à la précarité, même dans le cadre d'un appel de cette décision"*, rapportent les députés.

Dans la capitale, c'est l'association France terre d'asile qui gère l'évaluation et la mise à l'abri de ces jeunes, au sein de l'Accueil des mineurs non accompagnés (AMNA). *"En moyenne, nous avons 130 jeunes qui arrivent par semaine"* rapportait en avril 2025 la directrice du service d'évaluation au sein de l'AMNA. Il est difficile d'évaluer le nombre de ces mineurs isolés dans la capitale. Une grande partie d'entre eux sortent des radars des associations. Certains sont passés par l'école Erlanger, dans le 16e arrondissement de Paris, occupée pendant des mois par des centaines d'exilés jusqu'en juin 2023.

D'autres ont vécu dans le parc de Belleville, dans le nord de la capitale, avant son évacuation en octobre 2024, d'autres aussi ont occupé la Maison des métallos. D'autres encore ont squatté la Gaîté Lyrique cet hiver, avant d'en être délogés, et se sont réfugiés sous les ponts, avant d'en être chassés. Autant de jeunes *"invisibilisés"* déplorent les associations qui craignent de les perdre définitivement de vue.

Enfermement et tentative de renvoi de ressortissantes et ressortissants palestiniens

Alors que la Commission d'enquête internationale indépendante des Nations unies vient de conclure qu'Israël commet un génocide à l'égard des Palestiniens de Gaza, en France, la police aux frontières a refusé, cette semaine, l'entrée à plusieurs ressortissantes et ressortissants palestiniens. Elle les a maintenus enfermés dans la zone d'attente de Roissy, en tentant d'en refouler certains - un refoulement est d'ailleurs en cours.

Une mère gazaouie et sa fille de 11 ans, de nationalité palestinienne, sont arrivées en provenance directe d'Amman à l'aéroport de Roissy-Charles de Gaulle le 10 septembre 2025 et ont été enfermées en zone d'attente après s'être vu notifier un refus d'entrée sur le territoire français. Elles ont fait l'objet d'une prolongation de leur maintien par le juge des libertés et de la détention le 14 septembre. Elles souhaitent se rendre en Belgique pour rejoindre leur famille qui y est protégée. Après 4 tentatives de renvoi vers Amman, la mère et sa fille ont été placées en garde à vue le 18 septembre 2025. Elles risquent d'être poursuivies pour avoir refusé d'embarquer et pourraient être condamnées à une peine de prison.

Le 19 septembre 2025, l'Anafé a été alertée de la situation de deux autres ressortissants palestiniens actuellement enfermés dans la zone d'attente de Roissy. En provenance de La Havane, ils ont fait l'objet d'un refus d'entrée sur le territoire français le 17 septembre. Ils risquent un renvoi à tout moment vers leur pays de provenance ou un pays où ils sont légalement admissibles, avec ensuite des refoulements en cascade vers leur pays d'origine. L'un d'eux souhaite rejoindre sa famille protégée dans un autre pays de l'Union européenne. L'autre est en cours de renvoi, ce qui l'exposerait à un risque de mort, ou de torture et de traitements inhumains et dégradants.

Plutôt que de laisser ces personnes victimes de génocide rejoindre leur famille ou de les protéger, la France les enferme et tente de les renvoyer, et pour certaines de les mettre en garde à vue avec un risque de poursuites pénales. Ces pratiques ne font qu'aggraver leur détresse physique, morale et psychologique.

La France doit cesser de porter atteinte au respect de la dignité de ces personnes et à leur besoin de protection internationale.

<https://www.gisti.org/spip.php?article7587>

Quand des sociétés arnaquent les sans-papiers

En France, de plus en plus de sociétés commerciales vendent leurs services d'aide

administrative pour les personnes en demande de régularisation.

"Il y a plus d'un an, j'ai payé 1 740 euros pour qu'on puisse me trouver un rendez-vous à la préfecture. Je ne comprends pas..." une mauritanienne remonte le fil de sa boîte mail pour montrer des preuves de paiement et les quelques échanges qu'elle a eus avec une société, qui se présente comme spécialiste des démarches d'immigration en France. *"J'ai entendu parler d'eux, surtout dans les publicités. Le premier rendez-vous, c'est gratuit. Ils nous disent directement : 'Vous allez avoir vos papiers le plus rapidement possible !' Vous vous imaginez..."* Cette Mauritanienne de 43 ans, qui s'occupe seule de ses cinq enfants, espérait enfin sortir de la clandestinité et obtenir un titre de séjour. Alors, comme demandé, elle dépose rapidement tous les documents nécessaires au siège de la société en proche banlieue parisienne. *"Mes bulletins, c'est moi qui les ai amenés, attestation de scolarité de mes enfants, avec mes impôts, tout. Ils m'ont même dit 'vous avez tout classé, c'est parfait'."*

Quelques mois plus tard, la mère de famille reçoit un accusé de réception de la préfecture des Yvelines (région parisienne), où elle vit. Son dossier semble être arrivé à bon port, mais depuis plus rien. *"Je les appelle, ils me disent 'non, il faut juste attendre'. J'ai répondu attendre jusqu'à quand ? Ce n'est pas ce que vous nous avez dit avant ?"*

Cette société a été appelée pour savoir ce qui pouvait bien justifier une facture de 1 740 euros, lorsque l'on sait que toute démarche administrative en France est gratuite. *"Nos avocats travaillent d'arrache-pied normalement avec la préfecture. On fait vraiment de notre mieux pour leur obtenir des rendez-vous en préfecture"*, affirme l'entreprise.

Le délégué syndical CFDT dans les Yvelines, chargé des travailleurs sans papiers : *"Les quelques retours d'expérience que l'on a montrent que ces personnes, elles ont un mail disant 'on va s'occuper de vous', mais derrière, il ne se passe rien ou s'il se passe quelque chose, ça n'accélère en rien leurs démarches. La préfecture respecte l'ordre dans lequel les dossiers sont déposés."* Depuis quelques années, le service anti-fraude de l'État, note une multiplication des sites monnayant une aide administrative, notamment à l'adresse des étrangers. Pour le syndicaliste, ils profitent du désarroi des usages face à la dématérialisation des démarches, mais aussi de l'allongement des délais de traitement. *"Il se passe une année, deux années et elles n'ont aucun retour. Et si elles écrivent à la préfecture pour demander des nouvelles, la préfecture leur répond qu'on leur écrira un jour, 'quand on aura le temps'."*

En France, de nombreuses associations et de syndicats accompagnent gratuitement les étrangers dans leurs démarches administratives.

La France expulse des personnes qui risquent leur vie

Depuis le début de l'année 2025, 7 personnes enfermées dans les centres de rétention administrative (CRA) ont été expulsées vers Haïti en guerre. Et ce, alors même que le rapporteur sur les Droits humains de l'ONU décrit la situation comme étant « *l'enfer sur terre* » et le ministère des affaires étrangères française reconnaît « *une situation alarmante* ». De la même manière, niant les risques en cas d'expulsion, les préfectures enferment des personnes originaires d'Afghanistan. Alors que le pays est aux mains des talibans et connaît une situation extrêmement alarmante au plan des droits humains, la France est en discussion avec les autorités consulaires d'un régime non-reconnu. Plusieurs personnes ont ainsi été expulsées ou risquent de l'être vers ce pays.

Ces expulsions sont contraires au droit, interne comme international, qui érige la vie et la dignité de la personne humaine comme un droit fondamental indérogeable. Malgré cela en 2025, les préfectures continuent d'enfermer des personnes craignant pour leur sécurité

et leur intégrité physique en cas d'expulsion.

La politique d'expulsion de la France ne prend aucune considération pour la situation du pays et des personnes qu'elle renvoie de force. « Le gouvernement et le Parlement doivent prendre à bras le corps la question du sort des personnes à risque de mauvais traitements en cas d'expulsion vers leur pays de nationalité. Il faut cesser cette logique criminalisation et d'expulsion à tout prix des personnes étrangères. Les droits fondamentaux doivent être replacés au cœur des politiques migratoires. » indique la secrétaire générale de La Cimade

La Cimade revendique la mise en œuvre d'une politique migratoire humaine et solidaire, avec un examen juste de la situation des personnes, dans le respect du droit international, et la garantie pour toute personne de ne pas être exposée à des traitements inhumains et dégradants, ici ou ailleurs.

<https://www.lacimade.org/presse/la-france-expulse-des-personnes-qui-risquent-leur-vie/>

Contestation devant le Conseil d'État

Le ministre a, le 1^{er} août 2025, brutalement suspendu toute opération d'évacuation de la Bande de Gaza et procédé à l'annulation immédiate des départs qui étaient prévus dans les jours suivants. Cette décision est d'autant plus dissonante que la Cour nationale du droit d'asile, venait de juger, le 11 juillet 2025, que tous les Palestiniens de Gaza étaient persécutés par les forces d'occupation israélienne en raison de leur nationalité et qu'à ce titre, le statut de réfugié tel que prévu par la Convention de Genève devait leur être reconnu.

Face au silence obstiné des autorités françaises dans un contexte de multiplication des crimes commis à l'encontre des civils, d'intensification de l'entreprise d'anéantissement assumée de la Bande de Gaza menée par l'armée israélienne et de famine officiellement déclarée par les Nations Unies, plusieurs requérants gazaouis et associations ont décidé de saisir en urgence le Conseil d'État. Elles lui demandent de suspendre cette décision manifestement illégale qui porte atteinte aux droits à la vie, à la dignité humaine et à l'unité familiale en méconnaissance du principe de proportionnalité auquel l'administration est tenue.

L'interdiction générale et absolue décidée par le ministre outrepassa les pouvoirs de l'État et condamne au désespoir des dizaines de personnes qui devaient être sauvées. Dans un État de droit, l'action des autorités, même dans le domaine régalién, ne peut se soustraire aux conventions internationales et à la protection des droits humains.

<https://www.gisti.org/spip.php?article7585>

« Combien de collégiens maîtrisent le niveau de français désormais exigé pour les étrangers ? »

Un co-responsable du Secours catholique de Brest réagit au sujet de la hausse des exigences linguistiques pour les étrangers en France.

« Apprendre le français pour pouvoir s'intégrer à la communauté nationale : c'est le souhait assumé par les très nombreux élèves d'origine étrangère qui fréquentent notre association, le Secours catholique. Tous les jours, nous bénévoles, nous faisons équipe avec ces exilés, jeunes et moins jeunes, qui font preuve d'une remarquable assiduité pour progresser, chacun à son rythme, dans les méandres de la grammaire et l'orthographe.

Alors pourquoi les autorités françaises du moment s'évertuent-elles à ajouter des

*exigences de niveau dans l'acquisition du français, sinon par pure idéologie et pour flatter, d'une manière malsaine, un certain électorat ? Des expériences médiatisées l'ont prouvé : **combien de collégiens français**, et on peut amèrement le regretter ou même le dénoncer, **seraient-ils en mesure de maîtriser les tests écrits de niveau A2**, désormais exigibles pour le renouvellement d'un titre de séjour (ce niveau correspond notamment « à la compréhension d'expressions courantes du quotidien et à l'échange d'informations simple et direct sur des sujets familiers ») ?*

Que dire du niveau B1, indispensable pour obtenir une carte de résident ? Et cerise sur le gâteau, si j'ose dire, il faudra le niveau B2 pour obtenir la naturalisation (ces mesures entreront officiellement en vigueur en 2026).

Ce qui est encore plus aberrant, et cela doit être dénoncé vigoureusement, c'est l'annonce de la dématérialisation des cours d'apprentissages du français après les tests passés à l'OFII (Office français de l'immigration et de l'intégration). Désormais, plus de présence en salle de classe ! Les élèves étrangers sont voués à recevoir les cours sur leur écran et cette méthode est censée suffire pour atteindre les niveaux requis ! De qui se moque-t-on ? Quelle incongruité ! La présence d'un enseignant n'est-elle plus indispensable pour cette catégorie de personnes qui, pourtant, a besoin d'être rassurée et accompagnée au quotidien ?

Parler correctement le français, maîtriser sa rédaction, cela renvoie à l'identification à une collectivité nationale. Aimer le français, c'est aussi aimer les personnes qui le parlent. Encore faudrait-il que l'on ne multiplie pas les barrières et les entraves dans l'apprentissage de ce qui est notre ciment national et le secret d'une intégration réussie. »

<https://www.ouest-france.fr/societe/immigration/combien-de-collegiens-maitrisent-le-niveau-de-francais-desormais-exige-pour-les-etrangers-52280b9a-8a3b-11f0-9f3f-49e6e42c3bbc>

BEAUVAIS

Un bâtiment de Oise évacué lundi matin 22 septembre 2025

Le site de l'ex Sotrap Oise, situé près de la gare de Beauvais, a été évacué tôt lundi matin 22 septembre 2025 avant d'être en partie détruit dans la foulée, indiquent la préfecture de l'Oise et la Ville de Beauvais. Le bâtiment de cette ancienne société de transports était occupé depuis novembre 2024 par une centaine de demandeurs d'asiles : ces locaux font l'objet d'un arrêté préfectoral "d'insalubrité irrémédiable", les services municipaux et de l'Etat ont donc procédé à une "mise à l'abri des demandeurs d'asile" - un recensement mené le 12 septembre 2025 a permis d'enregistrer 95 personnes réfugiées sur place, aucun enfant n'était présent.

*"Toutes les solutions de prise en charge disponibles sont en effet mobilisées pour les familles avec enfants. Cette opération de mise à l'abri, conduite avec l'appui du Samu Social de l'Oise, a permis de fournir un hébergement à tous les demandeurs d'asile présents sur site, tout en sécurisant une friche dont les risques sanitaires et matériels étaient avérés. Les demandeurs d'asile présents sur le site ont été **relogés** dans des structures d'accueil situées **dans l'Oise et dans les départements voisins**".*

La préfecture de l'Oise et la Ville de Beauvais précisent que le bâtiment principal, après son évacuation, a été démoli ; une décision prise "en accord avec le propriétaire, face à des risques sanitaires et de sécurité majeurs" ; le reste du site sera "sous gardiennage dans les prochains jours". En août 2025, un incendie avait eu lieu dans une zone désaffectée du bâtiment, ce qui avait occasionné une réunion entre les services de l'Etat et la mairie pour réfléchir à une sécurisation du site. A l'époque, Solidarité Migrants Beauvais avait appelé à des conditions d'hébergement dignes : "C'est au préfet de régler cette question, pour éviter

que des personnes ne se mettent en danger", avait indiqué son président qui avait réclamé la création d'établissements pour les demandeurs d'asile.

La préfecture de l'Oise et la mairie de Beauvais indiquent que *3.500 places d'hébergement sont financées dans l'Oise pour les personnes sans abri*, quel que soit leur statut administratif, pour un montant global de 45 millions d'euros par an ; 1.638 sont réservées aux demandeurs d'asile, pour un montant de 12 millions d'euros par an.

<https://www.francebleu.fr/infos/societe/beauvais-le-batiment-de-l-ex-sotrap-oise-occupe-par-une-centaine-de-demandeurs-d-asiles-evacue-ce-lundi-matin-1933789>

CALAIS

Accord franco-britannique : les migrants entre espoir et méfiance

Depuis le samedi 20 septembre 2025, la France peut en principe envoyer par avion les premiers candidats à l'exil vers l'Angleterre, comme le prévoit l'accord conclu entre Paris et Londres en juillet. Sur le terrain à Calais, les exilés hésitent entre l'espoir et la méfiance que leur inspire cet accord. Entre le 18 et le 19 septembre 2025, des vols venus du Royaume-Uni ont atterri en France, avec à bord les 3 premiers exilés expulsés dans le cadre de l'accord franco-britannique conclu en juillet dernier. Parmi eux, un homme d'origine indienne, arrivé illégalement sur le sol britannique le mois dernier. Jeudi 18 septembre 2025, le Premier ministre britannique a assuré que le processus allait "*s'intensifier*". En France, les autorités indiquaient en début de semaine que les premiers exilés sur notre sol partiraient vers l'Angleterre samedi, comme le prévoit le mécanisme de cet accord, celui du "one to one" : "pour un exilé expulsé, un exilé peut entrer sur le territoire britannique". Jeudi, le Home Office (l'équivalent britannique du ministère de l'Intérieur) a annoncé sur les réseaux sociaux que les premiers migrants autorisés à venir au Royaume-Uni arriveraient "dans les prochains jours". Certaines associations du Calaisis ont regretté le manque d'informations transmises aux exilés sur le terrain concernant cet accord franco-britannique.

<https://www.francebleu.fr/infos/societe/accord-franco-britannique-si-nous-avons-besoin-de-partir-nous-partirons-les-migrants-entre-espoir-et-mefiance-3275004>

CAMBREMER (CALVADOS)

Un concert en soutien aux exilés du squat, le 19 septembre à Lisieux

Depuis le 30 octobre 2024, une quarantaine de personnes, en exil ont trouvé refuge dans un ancien Ehpad, à Cambremer. Malgré l'aide du collectif de soutien aux exilés lexoviens, les finances de la petite communauté restent précaires, notamment en cette période de rentrée scolaire et d'achat des fournitures scolaires.

Pour rassembler des fonds, deux groupes vont donner un concert solidaire à la salle Mosaïc de Lisieux, vendredi 19 septembre 2025 : *Luna Rossa et Rock in Progress*. L'entrée est à prix libre. Il sera possible de manger sur place, grâce aux plats préparés par les exilés.

Par une ordonnance en référé de novembre 2024, le tribunal judiciaire de Lisieux (Calvados) avait accordé aux exilés un délai d'au moins huit mois avant expulsion. Aux

dernières nouvelles, une convention d'occupation était en cours de négociation entre avocats. Sans compromis, l'expulsion devrait être prononcée en octobre.

<https://www.ouest-france.fr/normandie/lisieux-14100/squat-de-cambremer-un-concert-en-soutien-aux-exiles-le-19-septembre-a-lisieux-27c1476e-8fdf-11f0-97e6-741179c952b9>

GUYANE

L'État peine à gérer la hausse des demandes d'asile, majoritairement venant des Haïtiens

En Guyane, les services de l'État se montrent débordés par la forte hausse des demandes d'asile déposées l'an dernier. Avec 21 000 dossiers enregistrés en 2024, dont une immense majorité d'Haïtiens, les demandes d'asile ont été multipliées par trois en un an en Guyane. Résultat : les délais d'attente sont particulièrement longs. Une Haïtienne de 43 ans attend depuis 18 mois d'être reçue par le guichet unique de la préfecture (Guda) qui doit l'enregistrer avant de la transmettre à l'Office français de protection des réfugiés et des apatrides (Ofpra). En Guyane depuis 2017, elle a déjà vu sa demande d'asile rejetée à deux reprises mais une décision de la Cour nationale du droit d'asile (CNDA) en décembre 2023 l'a convaincue de demander à nouveau une protection. L'institution avait alors considéré l'ouest haïtien en proie à la violence des gangs comme une zone de guerre. Elle avait octroyé sans condition la protection subsidiaire aux ressortissants de cette région. Cette décision majeure *"a mis un peu de temps à circuler dans la communauté haïtienne de Guyane, puis elle a déclenché - bien légitimement ! - le dépôt de nombreuses demandes d'asile"*, indiquait fin 2024 la responsable régionale de la Cimade, basée à Cayenne.

Ainsi, la hausse des dépôts d'asile *"ne traduit pas pour autant des arrivées massives depuis Haïti"*. *"Dans 85 % des cas, il s'agit d'un réexamen de personnes déjà présentes, qui avaient déposé une première demande (...) entre 2015 et 2018"*, lors des précédents exodes du pays le plus pauvre des Caraïbes, confirme la directrice du service immigration de la préfecture de Guyane.

Dépassés par cette augmentation soudaine, les services de l'État ont mis des mois à s'adapter, entraînant un engorgement complet du système d'accueil. Conséquence : les délais d'enregistrement en Guda se sont considérablement allongés. Jusqu'à *"22 mois d'attente"* pour certains, déplore la directrice, alors que le délai légal est de trois à dix jours pour accéder à ce guichet d'enregistrement de la demande d'asile, étape nécessaire avant que l'Ofpra examine le dossier.

Plusieurs associations, dont la Cimade, y voient une atteinte aux droits fondamentaux. *"C'est du jamais vu à l'échelle nationale"*. En attendant leur rendez-vous, les demandeurs ne peuvent quitter la Guyane, travailler, scolariser leurs enfants, ni toucher d'aide financière ou bénéficier d'une couverture médicale, précise la responsable régionale de la Cimade.

À plusieurs reprises, notamment après deux recours collectifs déposés en mai et en août 2025, la justice a ordonné à l'État d'accélérer le traitement des dossiers. Le tribunal administratif de Cayenne a estimé qu'un délai supérieur à 500 jours porte *"une atteinte grave et manifestement illégale au droit constitutionnel d'asile"*. Mais selon la préfecture, cette explosion des demandes d'asile n'était pas anticipable. *"Nous n'avons pas été informés des évolutions des doctrines de l'Ofpra et avons subi les conséquences de ces variations"*. Les effectifs du service immigration sont depuis passés de deux à sept personnes. L'Ofpra a aussi renforcé sa présence : en plus de l'antenne de Cayenne (la seule hors de Paris), il a mené 22 missions en Guyane en 2024, sur les 70 réalisées en France.

Ainsi l'an dernier, 8 694 demandes ont été instruites dans ce département, soit "près de 10 %" de toutes les demandes d'asile effectuées en France, selon la préfecture. La Guyane est devenue le deuxième département français en nombre de demandes, derrière Paris. Ces moyens supplémentaires traduisent, selon le directeur territorial de la Croix-Rouge, une prise de conscience des enjeux de l'accueil en Guyane. *"Le fait que les moyens pour l'asile n'ont pas diminué l'année dernière, dans le contexte de réduction des dépenses publiques, le prouve"*.

Mais les droits des demandeurs d'asile restent plus restreints qu'ailleurs. Depuis 2017, un cadre dérogatoire supprime la possibilité de recours à distance auprès de la CNDA, réduit le délai pour déposer sa demande d'asile et le montant de l'allocation destinée à pallier l'interdiction de travailler. Mais cela *"ne dissuade pas les migrants de rallier la porte d'entrée de l'Europe en Amérique du Sud"*. En majorité, les demandes d'asile aboutissent dans ce territoire : en 2024, l'Ofpra a **admis 75 % des demandes en Guyane**, contre 40 % au niveau national.

LOON-PLAGE

Un mort et un blessé grave à proximité d'un camp de migrants

Un homme a été retrouvé mort et un autre gravement blessé, dans la nuit du mardi 16 au mercredi 17 septembre 2025. L'homme décédé a été retrouvé vers 3 h du matin, sans ses papiers, près d'une sortie d'autoroute dans la commune de Loon-Plage. « Une enquête a été ouverte en recherche des causes de la mort », a déclaré la procureure. Il aurait été percuté par un camion. L'homme blessé, de nationalité soudanaise mais qui n'avait pas non plus ses papiers sur lui, « aurait été percuté par un camion » au niveau de l'A16 à quelques kilomètres de Loon-Plage, et le poids lourd « aurait pris la fuite », selon la magistrate. Le pronostic vital du blessé est engagé, et une enquête pour blessures involontaires et délit de fuite a été ouverte, notamment afin d'identifier l'auteur des faits.

Malgré l'ampleur des dispositifs de sécurité autour des ports du nord de la France et du tunnel sous la Manche, des migrants essaient toujours de monter dans des camions pour rejoindre l'Angleterre. La plupart tentent des traversées maritimes clandestines à bord de petits bateaux semi-rigides, une option plus coûteuse mais également très dangereuse.

Par ailleurs, mardi soir, à Loon-Plage, quatre agents SNCF en mission de sécurisation de trains de marchandises ont été ciblés par des jets de pierre, alors qu'ils circulaient dans leur véhicule de service. L'un d'eux a été blessé à l'œil, et une enquête pour violences a été ouverte, selon la procureure de Dunkerque. « En l'état, les investigations ne font apparaître aucun lien entre les trois affaires », a-t-elle précisé.

<https://www.ouest-france.fr/societe/faits-divers/un-mort-et-un-blesse-grave-a-proximite-dun-camp-de-migrants-pres-de-dunkerque-b2574a52-93f1-11f0-8aaf-26b4770f0f96>

LYON

De réfugiée elle devient cheffe après un CAP de Cuisine

Au fourneau du Faitout, à Lyon, ce sont de nouvelles mains qui donnent le tempo. Pendant deux mois, du jeudi soir au samedi midi la réfugiée ivoirienne prend les rênes de la cantine du tiers-lieu solidaire. Elle propose son propre menu composé d'ingrédients locaux mêlés aux saveurs de son enfance, comme l'igname. *"L'igname, c'est une racine, on la cultive comme une patate douce. On peut la manger frite, on peut la manger bouillie. Là, je sens toute ma famille à côté de moi, ma ville natale, mes amis. Quand je suis dans la cuisine, je me sens*

bien”. Pour l’occasion, la cantine se pare de décorations rappelant la Côte d’Ivoire et propose des plats typiques : tchep ivoirien ou foutou igname. Deux clientes, attablées, savourent les créations de la cheffe. *"C’est très bon, c’est varié, c’est fruité... c’est délicieux"*, s’enthousiasme l’une d’elles. L’autre apprécie le concept de menu unique : *"On vient sans savoir ce qu’on va manger, et sans choisir. Je trouve ça assez reposant et ça permet d’aller dans des endroits où, effectivement, on ne serait pas allé spontanément."*

Arrivée à Lyon en 2019, elle obtient un CAP de cuisine grâce au programme lyonnais Des étoiles et des femmes et participe à plusieurs éditions du Refugee Food Festival. *"Lyon a vraiment changé ma vie. Imagine : 2019, puis aujourd’hui, 2025... Moi qui n’ai jamais été à l’école, je suis dans le monde gastronomique"*, raconte-t-elle avec émotion.

Le rêve d’Awa : ouvrir son propre restaurant. Au Faitout, la résidence culinaire est souvent une première étape pour les chefs. *"Ça lui permet vraiment d’être en condition réelle, de pouvoir passer commande, réceptionner sa commande, travailler ses produits et puis les faire déguster aux mangeurs et mangeuses"*, explique le directeur du Faitout.

<https://www.francebleu.fr/infos/societe/video-ignames-epices-et-souvenirs-de-refugiee-a-cheffe-awa-partage-son-enfance-en-cuisine-5739601>

MAYOTTE

Démantèlement d'un réseau de traite d'êtres humains et d'immigration clandestine

Lors d’une vague d’interpellations survenue dans la nuit du 7 au 8 septembre 2025 à Mayotte, 16 personnes ont été placées en garde à vue. Douze d’entre elles - des hommes et des femmes nés entre 1957 et 2006 - ont été mises en examen et dix ont été placées en détention provisoire au centre pénitentiaire de Majicavo, a indiqué le parquet. Selon le procureur de la République de Mamoudzou, cette opération s’inscrit dans le cadre d’une information judiciaire ouverte pour *"proxénétisme aggravé en bande organisée, aide à l’entrée, la circulation ou au séjour irrégulier d’étrangers en France, et traite d’êtres humains au préjudice de femmes de nationalité malgache"*.

Le réseau acheminait chaque mois plusieurs centaines de personnes en situation irrégulière depuis Madagascar vers Mayotte et exploitait certaines jeunes femmes, isolées et vulnérables, en les contraignant à se prostituer, a précisé la gendarmerie. L’ampleur du réseau aurait permis de blanchir plus de 207 000 euros, selon le parquet qui ajoute que près de 6 000 euros, un pistolet d’alarme, un taser, un véhicule et cinq moteurs de bateau ont notamment été saisis lors des perquisitions.

Les accusés sont de nationalité malgache, comorienne et française, a précisé la gendarmerie. Vingt-deux femmes malgaches en situation irrégulière ont également été retrouvées. Ce démantèlement a été rendu possible grâce à une étroite collaboration entre l’Office de lutte contre le trafic illicite de migrants (Oltim) et la section de recherches de Mamoudzou. Les mis en cause risquent jusqu’à 20 ans de réclusion criminelle et trois millions d’euros d’amende.

Mayotte, 101^e département français situé dans l’océan Indien, est confrontée à une forte pression migratoire. L’île, séparée des Comores par 70 km de mer, voit régulièrement arriver des embarcations de fortune appelées des "kwassas-kwassas". Environ 320 000 personnes s’entassent sur ce territoire d’un peu plus de 300 km², dont près de la moitié sont des étrangers. Selon une enquête menée en 2016, environ *"la moitié des étrangers"* étaient alors *"en situation irrégulière"*. Donc un quart de la population.

Dans ce contexte, Mayotte est soumise à un régime d'exception: asile accéléré (dépôt des dossiers et traitement des demandes), titre de séjour particulier pour les étrangers qui ne leur permet pas de sortir du département, des aides sociales pour les demandeurs d'asile plus limitées qu'en métropole, absence de l'Aide médicale d'État...

En juillet dernier, le projet de loi texte s'attaque à deux "fléaux", la lutte contre l'immigration clandestine et l'habitat illégal, "sans quoi" Mayotte risque d'être reconstruite sur du "sable", selon les mots du ministre démissionnaire des Outre-mer. Le texte prévoit notamment de durcir les conditions d'obtention d'un titre de séjour. Plusieurs dispositions permettent également de faciliter la destruction des bidonvilles, alors qu'un tiers de l'habitat est informel. Une mesure permet aussi de déroger à l'obligation d'une offre de relogement au moment d'une évacuation.

VANNES (MORBIHAN)

Avec Fest in Food à Vannes, chefs et réfugiés se retrouvent autour des saveurs

Samedi 4 octobre 2025, La Traverse à Vannes (Morbihan), accueillera la troisième édition de Fest in Food, à l'occasion de la Semaine de l'intégration. Sept restaurants proposeront des repas concoctés avec des réfugiés, dont certains intégreront la formation d'employé polyvalent de la restauration. Fest in Food, c'est une recette inratable. Faite de partage de cultures et de savoir-faire, elle a fait ses preuves. Deux générations de gastronomes ont déjà savouré les bons petits plats concoctés à La Traverse, à Vannes. Il y avait donc toutes les bonnes raisons de rempiler pour un troisième service. Restaurateurs et réfugiés se remettront donc derrière les fourneaux le samedi 4 octobre 2025, à l'occasion de la Semaine de l'intégration. Car « **l'objectif de Fest in Food est de favoriser l'intégration des réfugiés sur le territoire** », explique la directrice de Néo 56. La rencontre entre les cuisiniers et ces réfugiés apporte une saveur particulière aux plats cuisinés.

<https://www.ouest-france.fr/monde/migrants/avec-fest-in-food-a-vannes-chefs-et-refugies-se-retrouvent-autour-des-saveurs-26f37d48-8fee-11f0-97e6-741179c952b9>

MANCHE

TRAFIC DE MIGRANTS DANS LA MANCHE

Selon un interview du chef de l'Office de lutte contre le trafic illicite de migrants (Oltim), sur la lutte contre les trafiquants d'êtres humains, ce sont les policiers qui sont les mieux renseignés sur l'évolution de l'immigration clandestine. À Lognes (Seine-et-Marne), près de 150 enquêteurs spécialisés traquent les trafiquants de migrants et démantèlent les filières d'entrée, de maintien sur le territoire français ou de traite des êtres humains.

Les voies classiques d'entrée en France n'ont pas bougé depuis début 2025, c'est l'Italie avec Menton et Montgenèvre, puis l'Allemagne, la Belgique, et enfin l'Espagne. Il y a aussi un peu plus de migrants qui entrent en France depuis la Suisse. Du côté des Outre-mer, beaucoup de migrants essayent de venir en France par la Guyane et Mayotte. Récemment, on a interpellé un boutre [petit voilier] qui venait de Tanzanie, avec 30 à 40 migrants à l'intérieur, et deux "kwassa-kwassa" [embarcations de pêcheurs utilisées par les migrants tentant de rejoindre Mayotte]. On vient de démanteler une filière qui faisait venir des migrants depuis

Madagascar, avant d'utiliser ces personnes dans des réseaux de prostitution locale.

Du côté de la Guyane, ce sont des syriens, des Marocains, quelques Afghans, qui profitent de facilités de visas au Brésil, avant de traverser le fleuve Oyapock et de demander l'asile en Guyane, puis de rejoindre la métropole par voie aérienne.

206 filières ont été démantelées sur les huit premiers mois de 2025, contre 180 en 2024 à la même période, soit une hausse de 14 %. Sur la route vers la Grande-Bretagne, 33 filières d'immigration ont été démantelées, contre 23 en 2024 à la même période. Il y a 34 filières d'aide à l'entrée sur le territoire français et enfin 115 filières d'aide au maintien, notamment sur le travail dissimulé et la fraude documentaire.

La fraude au visas s'est développée depuis que la procédure de délivrance de ces visas a été dématérialisée en 2021. Cette plateforme concerne les métiers en tension, principalement l'agriculture et la viticulture. Des réseaux de passeurs ont démarché des clients en Algérie et au Maroc, et leurs proposent de venir en Europe contre 10 à 15 000 euros par candidat. Dans un premier temps, il y avait une entreprise française qui était complice, puis ils ont usurpé l'identité de certaines sociétés pour commander des visas, parce qu'il n'y avait pas assez de contrôles. Il y en a qui ont carrément créé des fausses sociétés, pour pouvoir demander des travailleurs saisonniers en France. En réalité, la majorité de ces travailleurs n'a jamais travaillé dans les sociétés. A été bouclé un gros dossier, avec 200 à 300 candidats, sachant qu'on a traité une quinzaine de dossiers de ce type depuis 2024.

Il n'est pas nécessaire de revoir la stratégie des forces française concernant le franchissement de la Manche : le taux d'interception des "small-boats" reste d'environ 58 %.

Tant qu'on n'arrivera pas à démanteler les chaînes d'approvisionnement de bateaux, il y a aura toujours des trafiquants et de la marchandise. Tous les lieux de stockage sont situés en Allemagne, et on n'arrive pas à être efficaces parce qu'il y a des freins législatifs : les Allemands ne peuvent pas ouvrir d'enquêtes sur les réseaux qui font du trafic de matériel nautique, ce n'est pas une infraction en soi. Ils ont une approche très limitée de la notion d'association de malfaiteurs. On ne pourra résoudre le problème des "small-boats" que lorsqu'on pourra ouvrir des enquêtes en Allemagne sur le stockage des bateaux.

La hausse de 2025, est due aux 123 jours de météo favorable, contre 107 en 2024. Les « taxi boats » représentent quasiment une traversée sur deux. Or leur taux de réussite est élevé, de l'ordre de 85 %. Et enfin, le nombre de migrants par bateau continue d'augmenter : on était à 53 en moyenne l'année dernière, on est désormais à 59.

Parmi les cinq premières nationalités, à bord des canots, il y a 21% d'Érythréens, 14% d'Afghans, 14% de Soudanais, 12% de Somaliens et 12% d'Iraniens. Et nouveau, 7% de Koweïtiens. Depuis que le Koweït a retiré la nationalité à plus de 42 000 nationaux, ces gens qui se sont retrouvés sans statut ont émigré. Les prix pour une traversée varient entre 1 500 et 3 000 euros en moyenne, et grimpent parfois jusqu'à 5 000 euros.

Les fusillades se sont multipliées en juin et juillet autour du Loon-Plage qui est un lieu de fixation, avec un mélange de communautés, des Irakiens, des Afghans, des Africains, donc c'est assez explosif. Ce sont principalement des trafiquants kurdes qui utilisent des armes pour faire respecter la loi du marché [les clans se répartissent les lieux de mise à l'eau des "small-boats"]. Parmi eux se trouvent d'anciens militaires irakiens, des Peshmergas, donc des hommes qui savent manier les armes. Ces fusillades sont propres aux réseaux criminels qui ont une activité lucrative. Quand vous pouvez gagner 100 000 € par bateau, qu'il y en a 500 qui traversent la Manche en une année, ça fait de belles sommes. Or, tout business très lucratif génère des conflits de marché.

Les trafiquants sont les cibles interpellées par nos services dans le cadre d'un trafic de migrants organisé. Dans ces réseaux-là, vous avez des organisateurs, des financiers, des logisticiens, des guetteurs... Les passeurs ne sont pas rattachés à un réseau, ils sont interpellés en flagrant délit. Ça peut être des passeurs d'opportunités, comme le conducteur d'une voiture qui fait passer un migrant à Vintimille contre 300 euros.

Il y a beaucoup de corruption, surtout en ce qui concerne la fraude de documents. Parfois, elle passe par les réseaux sociaux. Certains réseaux proposent à la fois des stupéfiants, des faux papiers, et des consultations de fichiers de police. Sinon, c'est l'agent de préfecture ou l'agent de mairie qui se livre à la création de titre documentaire. À Grenoble, on a eu un agent de préfecture, qui pour 15 000 € fournissait une carte de résident de 10 ans. Pour ce genre d'affaires, nous n'avons pas d'état d'âme.

On a créé une "task force" financière propre au trafic de migrants. Le but, c'est de voir où on peut capter l'argent blanchi par le trafic de migrants. On fait aussi un travail de fond sur les commerces Hawala, ce qui est compliqué parce que rien n'est traçable. (L'hawala est un système parallèle de transfert d'argent d'un pays à l'autre. C'est un système informel, donc, qui ne requiert pas le recours à une banque. L'hawala repose sur la confiance entre individus et fonctionne sur un réseau d'intermédiaires. C'est le moyen de paiement préféré des réseaux criminels). On en connaît quelques-uns, mais il est difficile de prouver qu'ils travaillent avec des réseaux de trafiquants de migrants, en parallèle de leur activité légale. C'est pour cette raison qu'on privilégie parfois une loi d'entrave à une enquête judiciaire : on passe par un contrôle CODAF [contrôle anti-fraude], pour voir s'il y a des emplois clandestins, et on essaye de le neutraliser de manière administrative plutôt que judiciaire.

Le ministre de l'intérieur a créé (février 2025) une instance d'échange de renseignement criminel en France pour une meilleure collaboration sur la lutte contre le trafic de migrants. Il a été décidé de cibler les réseaux afghans, parce qu'on a pas mal d'informations. Ils représentent une menace réelle pour la France, mais également pour l'Europe parce qu'il y a beaucoup d'anciens combattants talibans qui ont mis la main sur les réseaux criminels, qui ont des armes à feu, et qui tiennent des camps de migrants dans les Balkans. Certains viennent en France et se livrent à des séquestrations de migrants pour rançonner les familles. Une dizaine de dossiers à ce sujet a été lancé.

MEDITERRANEE

Colibri 2 : immobilisé 20 jours

Le 5 septembre 2025, le Colibri 2, a été immobilisé pour 20 jours par les autorités italiennes. Cette détention s'accompagne d'une sanction financière exorbitante de 100 000 euros.

Cette procédure s'inscrit dans une tendance inquiétante : la criminalisation systématique des acteurs civils de recherche et de sauvetage en mer. En quelques mois seulement, nos partenaires Meditteranea saving humans, RESQSHIP, Sea-Eye, Sea-Watch ou encore Compass Collective ont déjà vu leurs navires ou avions bloqués, et leurs missions entravées par des amendes arbitraires. **Chaque immobilisation, chaque sanction, se traduit concrètement par des vies perdues en mer.**

Avec cette décision, l'Italie poursuit sa politique répressive et franchit un nouveau

cap dans sa volonté de tenir les ONG et associations loin de leurs zones d'opérations. L'amende infligée à Pilotes Volontaires n'a rien à voir avec un prétendu respect de la loi : elle illustre au contraire un acharnement administratif avec l'ambition politique d'étouffer et faire disparaître les organisations civiles de sauvetage en Méditerranée centrale, en particulier depuis l'adoption du décret-loi Flussi.

Pourtant, les tribunaux italiens, jusqu'à la Cour constitutionnelle, ont rappelé que toute décision fondée sur des normes punitives et discriminatoires contournant le droit maritime international, devait être considérée comme illégale et illégitime. Le décret-loi Flussi, qui impose notamment d'alerter systématiquement les prétendus « garde-côtes » libyens, en est une parfaite illustration : il est illégal, illégitime et contraire aux droits humains.

<https://www.gisti.org/spip.php?article7588>

Un migrant dérive 40 h en pleine mer avant d'être sauvé par miracle

Le 16 juillet 2025, une famille de plaisanciers a secouru un migrant en détresse, en pleine mer, alors qu'elle se rendait aux îles Baléares. Le jeune homme, vêtu d'une combinaison et muni d'une bouée et de palmes, était au bord de l'épuisement. Cet Égyptien de 23 ans, véritable miraculé, est revenu dimanche 21 septembre 2025, sur son périple insensé pour tenter de rejoindre l'Europe. Il avait ainsi quitté le Maroc pour gagner l'enclave espagnole de Ceuta, à la nage.

Il explique au « Guardian » britannique s'être entraîné avec un ami, après avoir acheté un équipement de plongée. Les deux hommes n'avaient pas les moyens de payer des passeurs. Le 14 juillet 2025, ils se sont mis à l'eau après avoir contourné des soldats sur la plage de Fnideq, au Maroc, pensant devoir nager seulement quelques heures jusqu'à Ceuta. Mais les conditions météorologiques ont perturbé le duo.

« Au matin, après avoir nagé pendant plus de huit heures, mon ami et moi avons été séparés ». Emporté par les courants, le jeune homme a dérivé sur des dizaines de kilomètres en Méditerranée. Ses appels à l'aide pour tenter d'alerter les quelques bateaux croisés se sont révélés vains. *« J'avais peur de mourir en mer. J'ai pensé à ma mère, que je n'avais pas vue depuis cinq ans, et à quel point je voulais la revoir avant de mourir. »*

Le jeune homme a finalement croisé le chemin d'un yacht à environ 20 km au large de Malaga et ses occupants lui sont venus en aide. *« J'ai commencé à nager vers eux, ils m'ont lancé une corde et je l'ai attrapée. Ils m'ont tiré vers le haut, m'ont donné à manger, à boire et à me vêtir. »* La vidéo de ce sauvetage a été relayée sur les réseaux sociaux : on peut le voir, exténué et allongé sur le pont du bateau. *« À chaque fois que je la vois, je suis heureux d'avoir survécu. Mais j'espère que personne ne vivra la même épreuve que moi »*. Le jeune homme aura passé 40 heures dans l'eau et atterri à environ 100 kilomètres de son point de départ. *« Sans ce bateau, je ne sais pas si j'aurais pu continuer à nager. Je suis tellement reconnaissant envers la famille qui m'a secouru »*, assure l'Égyptien, qui a ensuite été pris en charge par la Croix Rouge dans un camp pour réfugiés. Il a par ailleurs appris que son ami avait lui aussi été sauvé.

Aujourd'hui, il se trouve en Espagne où il va tenter de demander l'asile, mais les procédures pourraient prendre plusieurs années. Le ressortissant égyptien, qui rêvait d'une vie meilleure, a rapidement déchanté. *« Je pensais commencer à travailler dès mon arrivée en Espagne, mais la réalité est différente. J'ai découvert que la situation en Europe ne vaut pas toutes ces souffrances. »* En 2024, au moins 572 personnes ont péri en tentant de rejoindre l'Espagne depuis l'Afrique du Nord, selon l'International organization for migration.

Les "patrouilles citoyennes" anti-migrants se multiplient à travers l'Europe

Dans toute l'Europe, de nombreux reportages font état de l'arrivée de groupuscules voulant protéger les frontières. Ces groupes se posent en défenseurs de la communauté, face à la menace que représenterait l'immigration, et disent intervenir là où la police et les autorités publiques aurait échoué.

Le « Radicalisation Awareness Network (RAN) » a mené une étude sur ce phénomène. Le RAN est un réseau financé par l'UE qui rassemble des professionnels de divers horizons, dont des travailleurs sociaux, des enseignants et des professionnels de la santé qui travaillent avec des personnes vulnérables à la radicalisation ou qui se sont déjà radicalisées.

L'étude s'est penchée sur "*l'internationalisation croissante*" de l'extrémisme de droite, sa propagation en ligne et les tentatives de normalisation des discours haineux visant les migrants et les demandeurs d'asile. L'extrémisme de droite en Europe est loin d'être monolithique. Il englobe plutôt un large éventail de courants idéologiques dont l'auto-justice contre les migrants. Ces idéologies se recoupent ou se font concurrence.

Ces mouvements, qui reposaient autrefois sur des sous-cultures jeunes, comme les néonazis et les skinheads, impliquent désormais des adultes. L'étude du RAN cite un rapport sur l'extrémisme de droite en Norvège, qui démontre que l'âge moyen de la radicalisation a considérablement augmenté, passant d'environ 22 ans dans les années 1990 à 31 ans dans les années 2010.

Le RAN a énuméré les différentes idéologies des groupes d'extrême droite, parmi lesquels figurent les mouvements néonazis et identitaires, qui prônent tous deux la suprématie blanche et la séparation ethnique, s'appuyant sur l'idéologie nazie ou le discours du grand remplacement pour défendre une identité européenne prétendument menacée.

D'autres catégories comprennent des mouvements anti-islam et anti-immigration, qui ont pris de l'importance après l'arrivée de centaines de milliers de demandeurs d'asile en 2015. Ces groupes d'autodéfense, à l'image des « Soldiers of Odin », qui ont étendu leur réseau dans les pays scandinaves et baltes, prétendent défendre l'identité européenne ou chrétienne. Selon le RAN, au-delà de leur idéologie, ces différents groupes diffèrent par leurs stratégies et leurs structures. Cela rend le paysage extrémiste de droite européen à la fois fragmenté et interconnecté.

Une autre étude menée en 2019 par des chercheurs de l'université Masaryk de Brno en République tchèque et de l'université d'Oslo en Norvège observe que les motivations individuelles au sein des groupes d'autodéfense sont très variables. Certains les rejoignent pour se réinventer, notamment les personnes ayant un passé agité ou un casier judiciaire. D'autres, sont attirés par la promesse d'appartenance à une communauté, les valeurs militaires ou l'opportunité de faire partie d'une grande cause. Certains groupes sont peu structurés. D'autres sont organisés en réseau, adoptent des uniformes et ont recours à la violence.

Les organisations de défense des droits humains ne cessent d'alerter sur ces groupes, rappelant qu'ils prospèrent grâce à la peur, à la désinformation et qu'ils amplifient l'hostilité politique envers les migrants. Dans l'ensemble, un mélange complexe de facteurs sociaux, d'idéologies et d'une quête de développement personnel est à l'origine de la montée de ces groupes à travers l'Europe, selon les chercheurs.

D'après les données de l'Agence européenne pour l'asile (AUEA), les **demandes**

d'asile dans l'Union européenne (UE) ont chuté de 23 % au cours du premier semestre de cette année. L'AUEA a enregistré 399 000 nouvelles demandes déposées entre janvier et juin, soit une baisse de 114 000 cas.

L'Allemagne a enregistré la plus forte baisse des demandes, avec une diminution de 43 %. Elle est suivie par l'Italie et l'Espagne, qui ont respectivement enregistré une baisse de 25 % et 13 % des demandes d'asile pendant la première moitié de l'année. Cette évolution est attribuée à la diminution des demandes venant de Syriens.

Pourtant, elle n'empêche la montée en puissance des groupes d'autodéfense contre les migrants. Miguel Ramos, journaliste spécialisé dans les mouvements d'extrême droite, a expliqué ne pas être surpris. *"L'objectif de l'extrême droite est de créer des divisions entre les populations locales et les migrants. Leur programme se concentre sur des théories du complot telles que la théorie du grand remplacement, l'islamophobie et les fausses informations. Ils ne se soucient pas des chiffres. Ils ne se soucient pas de la réalité. Ils jouent sur une autre réalité basée sur le racisme et sur une Europe blanche et chrétienne"*.

Une ONG collecte de nouvelles preuves de l'implication des autorités libyennes dans le trafic de migrants

Les exilés passés par la Libye ont souvent accusé les milices libyennes d'être complices des trafiquants d'êtres humains dans le pays, voire d'en être eux-mêmes. Fin août 2025, l'ONG italienne Mediterranea Saving Humans a pu récupérer des preuves de la véracité de ces accusations grâce aux photos prises par un journaliste du média italien La Repubblica qui se trouvait à bord du Mediterranea, l'un des bateaux humanitaires de cette organisation de secours en mer.

Les premières images datent du 18 août dernier 2025. Ce jour-là, alors que l'ONG mène des opérations de surveillance en mer, son navire est entouré d'une "petite flotte" qui menace et cherche à intimider l'équipage. Sur les images du photographe italien, on voit notamment un bateau gonflable rapide sur lequel se trouvent des hommes en tenue militaire. Au moins l'un d'eux porte une cagoule qui lui dissimule le visage. Et l'un de ces hommes porte un écusson militaire. *"Nous avons comparé les images avec certaines vidéos trouvées sur des sources ouvertes sur les réseaux sociaux Facebook et Tik Tok : nous pouvons voir que le symbole représenté sur l'écusson est attribuable aux soldats du 84e bataillon pour les 'opérations spéciales' de la cent onzième brigade, qui est dirigée par Abdul Salam Al-Zoubi, actuel sous-secrétaire/vice-ministre de la Défense du gouvernement d'unité nationale (GNU) de Tripoli"*.

Quelques jours plus tard, dans la nuit du 20 au 21 août 2025, l'équipage assiste à une scène dont les images confirment l'implication des militaires libyens dans le trafic de migrants. Sous les yeux de l'équipage du Mediterranea et dans la lumière de ses projecteurs, une dizaine d'exilés kurdes sont jetés à l'eau depuis un bateau gonflable où se trouvent plusieurs hommes. *"Ce qui s'est passé dans la nuit du 20 au 21 août, à 50 kilomètres au nord de Tripoli, dans les eaux internationales de la Méditerranée centrale, est l'événement le plus grave et le plus horrible que l'on puisse voir. Dix personnes ont été jetées à la mer, frappées à coups de pied et de poing, la nuit, par des vagues de plus d'un mètre et demi de haut, par un canot de type militaire qui s'est approché de notre navire à tribord et a ensuite jeté des êtres humains à la mer comme des déchets"*, a rapporté l'ONG dans son communiqué.

"Nous ne savons pas avec certitude si ce canot de type militaire était l'un de ceux qui, le lundi 18 août au matin, en formation avec sept autres embarcations transportant des miliciens armés et cagoulés, ont tenté de nous intimider en répétant 'Quittez la Libye'. Ce

canot militaire ressemblait certainement beaucoup à ceux aperçus lundi, que nous avons photographiés et surveillés lorsqu'ils sont revenus en formation compacte au port d'Al Zawiya après les menaces".

Pour que la lumière soit faite sur ces actes de violence, Mediterranea Saving Humans a envoyé les photos et vidéos prises les 18 et 21 août au procureur de Trapani, en Sicile, ainsi qu'à la Cour pénale internationale, dans l'espoir qu'une enquête soit ouverte.

Depuis des années, de nombreux témoignages de migrants détenus en Libye évoquent l'implication des milices libyennes dans le trafic d'êtres humains à grande échelle que connaît le pays. Notamment celle du chef des garde-côtes de la ville Zaouia (alias "Bija"), il était connu pour être un trafiquant particulièrement cruel. Il a été tué à Tripoli en 2024.

Naufrage au large de la Libye : 40 survivants, 11 migrants soudanais périssent

Un canot qui avait quitté la Libye, et transportant 51 personnes, toutes originaires du Soudan, a fait naufrage en mer Méditerranée, dimanche 14 septembre 2025, alors qu'il était en route vers la Grèce. Selon la presse soudanaise et libyenne, l'accident s'est produit dans les eaux territoriales libyennes. Les victimes venaient de différentes régions du Soudan : neuf personnes de la région d'Al-Asilat, à l'est du Nil, une autre de la ville de Al-Dabbah et la dernière de la ville de Al-Manaqil. Les 40 survivants ont été interceptés par les garde-côtes libyens et renvoyés dans le pays.

L'immigration irrégulière depuis l'est de la Libye en direction de l'Europe - notamment vers l'île méridionale de Crète (moins de 200 km) - est en constante augmentation. Frontex évoque ce "*nouveau corridor migratoire*" entre l'est de la Libye et la Crète - aussi appelée "*route de Tobrouk* - "*qui a émergé ces derniers mois*". "*Le nombre d'arrivées irrégulières en Crète depuis la Libye a dépassé les 10 000 depuis le début de l'année, soit plus de quatre fois le total de l'année précédente*", alerte l'agence européenne : 11 500 pour le HCR.

Face à cette forte recrudescence des arrivées, Athènes forme des garde-côtes libyens chargés d'intercepter les migrants en mer, et trois navires de guerre seront également déployés au large des eaux libyennes pour stopper les embarcations de fortune.

La Grèce a aussi décidé de serrer la vis d'un point de vue législatif : depuis juillet 2025, les migrants venant d'Afrique du Nord - de Libye, donc - et qui arrivent en Crète, ne peuvent plus déposer de dossier d'asile en Grèce. Sur les réseaux sociaux, le ministre grec des Migrations s'est félicité, le 12 septembre 2025, de cette mesure, assurant que les arrivées en Crète avaient chuté - "3 642 arrivées illégales en juillet, 689 en août et 75 au cours des dix premiers jours de septembre".

Pourtant, les sauvetages semblent repartir à la hausse ces derniers jours. Les garde-côtes grecs ont ramené samedi 13 septembre et dimanche 14 septembre 2025 environ 800 migrants vers les côtes de Crète et de Gavdos. Ces nouvelles arrivées saturent le seul centre d'accueil temporaire d'Agia, sur l'île de Crète, qui héberge les migrants avant leur transfert sur le continent. À Agia, la surpopulation et les conditions de vie des exilés inquiètent les ONG et associations locales.

UNION EUROPÉENNE

STOP AU PROTOCOLE D'ACCORD CONCLU ENTRE L'ITALIE ET LA LIBYE

Une nouvelle coalition appelle à des mobilisations communes en octobre à Rome. Sous l'égide de l'organisation autonome « Refugees in Libya », de nombreuses organisations de défense des droits humains, des acteurs de la flotte civile, des avocats, des chercheurs et des représentant.es de l'Église catholique invitent à une série d'événements publics qui culmineront avec une grande manifestation le samedi 18 octobre sur la Piazza dei Santi Apostoli à Rome. Des dizaines de défenseurs des droits humains, qui ont survécu à de graves injustices en Libye et en mer, dénonceront la complicité des gouvernements italien et européen avec une revendication claire : « *Stop à l'accord sanglant – Stop à la violence – Soyons du côté de l'humanité* ».

En février 2017, ce protocole d'accord a été signé par les gouvernements italien et libyen pour « lutter contre l'immigration clandestine ». En réalité, chaque poignée de main a entraîné davantage de souffrances, davantage de morts en mer et davantage de crimes contre l'humanité. Le protocole d'accord, mis en œuvre avec le soutien financier de l'Union européenne et la coordination de Frontex, a permis de former, de financer et d'équiper les forces libyennes qui ont systématiquement enlevé, détenu arbitrairement, torturé, réduit en esclavage, tué et violé des migrant.es et des réfugié.es. Cet accord légitime et facilite les graves abus commis à l'encontre des personnes qui tentent de rejoindre l'Europe en passant par la Libye et la Méditerranée. En mer, au lieu de secourir les bateaux en détresse, les soi-disant garde-côtes libyens laissent les gens se noyer ou les renvoient de force en Libye, dans des centres de détention. En mer, ces milices s'attaquent régulièrement aux navires de sauvetage civils et vont même jusqu'à leur tirer dessus. Ces violations des droits humains sont si graves, systématiques et structurelles qu'elles constituent des crimes contre l'humanité.

Le protocole d'accord est renouvelé tous les trois ans. Si rien n'est fait d'ici le 2 novembre 2025, cet accord criminel et sanglant sera automatiquement prolongé de trois ans et les abus se poursuivront. L'externalisation et la brutalisation du régime frontalier de l'UE doivent cesser.

https://migreurop.org/article3461.html?lang_article=fr

ALLEMAGNE

Les observateurs indépendants veulent avoir davantage accès aux opérations d'expulsions

Un allemand travaille pour la Diakonie, une organisation caritative affiliée à l'Église protestante allemande. Il y conseille les personnes réfugiées et participe à leur intégration dans le pays. Il se rend aussi régulièrement dans les aéroports du Land de Rhénanie-du-Nord-Westphalie, en particulier dans celui de Düsseldorf. Plus de 2 800 personnes ont été expulsées depuis son aéroport, soit parce que leur demande d'asile avait été rejetée ou parce qu'elles sont considérées comme une menace pour la sécurité publique après

avoir commis une infraction pénale.

Il suit de près ces procédures d'expulsion et documente tout comportement répréhensible dans le traitement des personnes expulsées. Depuis 2022, ces renvois sont passées d'un peu moins de 13 000 à plus de 20 000 en 2024. Ce chiffre a encore augmenté en 2025. Selon le ministère fédéral de l'Intérieur, 12 000 personnes ont déjà été expulsées au cours du premier semestre.

Lors de la présentation du nouveau rapport annuel de la Diakonie, il explique avoir *"notamment observé l'expulsion d'un enfant qui venait de subir une opération du cœur. Et cela s'est produit sans le suivi médical prévu, alors qu'un rendez-vous pour un examen avait déjà été programmé"*. Il appelle à davantage de sensibilité et de flexibilité dans des cas aussi précaires.

Le rapport de la Diakonie estime que *"lors de l'expulsion de personnes malades, chaque cas individuel doit être évalué et suivi afin de déterminer si la personne concernée a effectivement accès aux soins médicaux nécessaires dans le pays de destination. Il est important de vérifier si la personne peut de façon autonome obtenir, financer et accéder au traitement"*. Le rapport en déduit qu'une expulsion doit être suspendue en cas de risques importants pour la santé. Or, les renvois sont rarement mis en pause pour des raisons de santé. En revanche, il arrive que des pilotes de ligne refusent de décoller en cas de comportement agressif pour garantir la sécurité des passagers. *"Une expulsion ne doit pas être menée à n'importe quel prix"*, affirme la commissaire du service de presse de la police fédérale. Elle insiste sur les formations reçues par les agents chargés de mener les expulsions et qu'il existe des salles spéciales aménagées à l'aéroport pour les familles et les enfants. En Rhénanie-du-Nord-Westphalie, la police et la Diakonie travaillent depuis longtemps ensemble.

L'allemand peut suivre l'opération d'expulsion jusqu'à la passerelle d'embarquement de l'avion, ce qu'il estime insuffisant. *"La surveillance des mesures d'expulsion doit être étendue et renforcée sur le plan structurel"*. Il plaide pour davantage de transparence et souhaite voir son rôle d'observateur inscrit dans la loi. Selon lui, les règles devraient lui permettre de suivre l'ensemble du processus d'expulsion. *"Nous pensons plus précisément au moment où les personnes sont arrêtées à leur domicile et pendant le vol"*, dit-il, arguant qu'il existe à cette fin depuis 2018 une loi au niveau européen. Cependant, l'Allemagne ignore cette directive et, avec d'autres pays, fait pression pour un durcissement supplémentaire des règles.

En juillet, le ministre conservateur de l'Intérieur, a invité ses homologues autrichien, danois, français, tchèque et polonais à coordonner leurs positions. *"Des retours efficaces sont une condition indispensable à la confiance dans une politique migratoire européenne équilibrée"*, peut-on lire dans leur déclaration commune.

Un pasteur, qui surveille également les opérations d'expulsions avec la Diakonie, a une conception différente de la confiance. Selon lui, *"la transparence dans ce domaine profite à toutes les institutions impliquées dans le processus d'expulsion. Il est important que les organisations gouvernementales et non gouvernementales partagent une vision commune de ce qui est acceptable d'un point de vue humanitaire"*. Il constate également les effets de la pression politique sur la question migratoire dans les lieux où les personnes menacées d'expulsion trouvent souvent un ultime refuge : les églises. En 2024, il y a eu 329 nouveaux cas d'asile religieux en Rhénanie-du-Nord-Westphalie, *"c'était moins que les années précédentes"*.

L'Allemagne avance vers la mise en œuvre du pacte européen sur l'asile

Le gouvernement allemand a franchi une étape décisive vers la mise en œuvre de la grande réforme de la politique d'asile de l'Union européenne (UE) en approuvant deux projets de lois. Ces derniers vont aligner la législation nationale sur les nouvelles règles de l'UE. Le ministre allemand de l'Intérieur, estime qu'il s'agit de gérer plus efficacement les migrations irrégulières, à renforcer les contrôles aux frontières et à garantir une plus grande solidarité entre les États membres. Tous les gouvernements de l'UE **doivent avoir traduit cette réforme dans leur législations nationales d'ici juin 2026**. Début septembre 2025, le gouvernement a approuvé les propositions du ministère de l'Intérieur, qui seront désormais débattues au Parlement. Le ministre a salué une "*étape importante*" dans la politique migratoire, soulignant que l'Europe a besoin d'un système efficace pour limiter l'immigration clandestine, mettre fin à la saturation des structures nationales et assurer la sécurité grâce à la solidarité européenne. Le ministre a également rappelé que plusieurs États membres font pression pour que les règles continuent à être renforcées.

Dans l'ensemble, ce paquet de mesures représente un **durcissement de la politique d'asile**, donnant aux autorités des outils plus efficaces pour gérer les flux migratoires. Il donne davantage de moyens aux autorités chargées des frontières et des migrations, introduit de nouvelles restrictions sur la manière dont les demandes d'asile peuvent être traitées et élargit les possibilités d'expulsion et de transfert vers des pays tiers.

La législation introduit plusieurs changements importants :

- Procédures aux frontières : tous les demandeurs d'asile arrivant aux frontières extérieures de l'UE seront soumis à des contrôles standardisés, dont un contrôle d'identité obligatoire. Les demandes pourront être traitées directement dans des centres frontaliers.
- Les cas présentant un faible taux de reconnaissance : la demande d'asile peut être traitée entièrement à la frontière pour les migrants provenant de pays pour lesquels en moyenne moins de 20 % des demandes d'asile sont approuvées au sein de l'UE. En cas de refus de la demande, la personne peut être directement expulsée.
- Pays tiers sûrs : les demandeurs peuvent être transférés vers des pays tiers désignés comme "sûrs". Le traitement de leurs demandes seront ainsi externalisés en dehors du territoire de l'UE.
- Détention et restrictions : le projet de loi allemand prévoit des restrictions à la liberté de mouvement des demandeurs d'asile ou, dans certains cas, leur placement en détention s'il existe un motif légal tel que le risque de fuite et qu'il n'existe aucune option moins restrictive.

Critiques

Les associations de défense des droits humains ont vivement réagi à ces propositions. L'ONG allemande Pro Asyl a averti que les réfugiés, y compris les familles avec enfants, pourraient se retrouver enfermés dans des centres en situation de "*quasi-détention*", susceptibles de nuire à leur santé mentale. Amnesty International dénonce de "*nouvelles formes de détention de fait*", rappelant que la détention ne doit pas devenir la norme, même pour les demandeurs d'asile déboutés. Save the Children et le Fonds allemand pour l'enfance notent que l'enfermement ou la détention de mineurs viole le droit international de l'enfant. Les deux ONG ont appelé à modifier les projets de loi.

Le débat sur la réforme intervient alors que l'Allemagne fait l'objet de critiques contre son traitement de ressortissants afghans à qui Berlin avait promis l'asile. Près de 2 400

d'entre eux ont fui vers le Pakistan ces dernières années, mais beaucoup restent bloqués dans le pays alors que le gouvernement allemand a restreint ses programmes d'accueil. En août, le Pakistan a même expulsé plus de 200 personnes concernés par ces programmes d'accueil vers l'Afghanistan. Dans une lettre ouverte, une série d'ONG ont appelé à une "*intervention urgente*". Le chancelier a assuré que les engagements de l'Etat seront respectés mais que chaque cas nécessitait un contrôle de sécurité approfondi. La semaine dernière, une cinquantaine d'Afghans, parmi lesquels des militants des droits de l'homme, des artistes et d'anciens juges, sont arrivés en Allemagne après avoir obtenu gain de cause devant la justice. Parallèlement, des ONG ont accusé le gouvernement de négligence et ont déposé plainte contre des ministres. Un tribunal allemand a également statué que l'Allemagne devait honorer les visas délivrés dans le cadre de ses programmes d'accueil, en réaffirmant que les engagements passés du gouvernement sont juridiquement contraignants même lorsqu'un programme est suspendu et en cours de révision.

ESPAGNE

19 personnes accusées de meurtres et de tortures à bord d'une embarcation partie du Sénégal

La police espagnole a annoncé mercredi 17 septembre 2025 avoir arrêté 19 personnes, accusées de meurtres et de tortures à bord d'un bateau de migrants en provenance du Sénégal à destination des îles Canaries.

Le 24 août, une embarcation de fortune avait été secourue au large de Grande Canarie dans l'océan l'Atlantique avec 248 survivants à bord. Au moins 50 personnes ont été portées disparues à l'arrivée. Les autorités estiment qu'il y avait donc au départ 300 personnes à bord. Les forces de l'ordre espagnoles pensent que les disparus ont été jetés par-dessus bord au cours des 11 jours de voyage. Une conclusion rendue possible grâce aux recoupages des nombreux témoignages. Les survivants ont en effet raconté aux enquêteurs que plusieurs des personnes arrêtées faisaient office de capitaines. "*Dans certains cas, ils jetaient des migrants vivants à la mer et refusaient de secourir ceux qui tombaient accidentellement à l'eau*". Ils "*attaquaient des dizaines de personnes, les battant et les maltraitant de diverses manières*" pendant la traversée. La police a déclaré que certains meurtres étaient liés à des superstitions : les victimes étaient accusées de "*sorcellerie*", d'être responsables de pannes de moteur, de pénuries de nourriture ou de tempêtes. D'autres auraient été tuées pour avoir protesté contre les conditions difficiles.

Les 19 suspects sont tous en détention provisoire et sont accusés d'immigration irrégulière, homicide, agression et torture. En outre, un homme gravement malade récupéré vivant lors du sauvetage est décédé plus tard à l'hôpital.

Les chiffres d'arrivées aux Canaries sont en baisse cette année, diminuant de 53% entre le 1er janvier et le 15 septembre (12 487 arrivées) par rapport à la même période en 2024 (26 758 arrivées).

Le gouvernement des Canaries dénonce la lenteur des transferts de mineurs isolés vers la péninsule

Le président des îles Canaries perd patience. Six mois après la signature d'un accord sur la répartition des mineurs isolés, arrivés dans l'archipel vers la péninsule espagnole, les transferts se font au compte-goutte. Au total, seuls 127 jeunes ont été envoyés dans d'autres régions d'Espagne. Plus de 5 500 mineurs non accompagnés sont accueillis dans les centres

d'hébergement surpeuplés des Canaries pour une capacité de 900 places.

Dans ce contexte, le président des Canaries a envoyé une lettre à la Cour suprême mardi 23 septembre 2025 pour se plaindre de la lenteur des transferts de mineurs isolés. Il estime que Madrid commet un *"outrage"* et une *"désobéissance manifeste"* sur le sujet.

Début juin, deux mois après un premier avertissement, la Cour suprême avait dressé un ultimatum à l'Etat sur les délais de prise en charge des demandes d'asiles des 5 500 mineurs présents dans l'archipel. La haute juridiction avait imposé à l'Etat plusieurs consignes, comme celle de doter les bureaux des ressources nécessaires pour traiter les demandes d'asile dans un délai raisonnable. En cas de non-respect des consignes dans un délai de 15 jours, la Cour suprême avait menacé d'imposer des *"mesures coercitives"* comme des amendes ou des poursuites pénales contre les agents de l'Etat.

Lors d'une session parlementaire régionale mardi, le président des Canaries a averti que le rythme *"insuffisant"* des transferts de mineurs maintient les Canaries au bord de l'effondrement, alors que les arrivées de migrants continuent dans l'archipel.

Du côté du gouvernement central, on estime que l'Etat respecte les mesures de précaution de la Cour suprême et son engagement à répondre à la *"surpopulation dans les centres d'accueils des îles Canaries"*. Selon un rapport du secrétaire d'Etat aux Migrations, 315 mineurs ont été retirés du dispositif d'hébergement de l'archipel pour les orienter vers des structures publiques. Mais l'ensemble d'entre eux n'a pas encore été transféré vers la péninsule - ce qui explique l'écart avec les chiffres des autorités canariennes. Le secrétaire d'Etat aux Migrations a par ailleurs annoncé qu'en octobre, Madrid prévoit d'envoyer 120 mineurs isolés vers le continent, portant à 500 le nombre total de jeunes transférés depuis le début des opérations.

Le premier transfert de mineurs a été opéré début août : il concernait neuf mineurs maliens et un sénégalais. À l'époque déjà, les autorités des Canaries s'inquiétaient de la *"lenteur des démarches"*. *"Un peu plus de 1 000 mineurs bénéficient d'une protection internationale aux Canaries ; à ce rythme, cela prendrait plusieurs mois, et la pression et la surpopulation dans les centres pour mineurs migrants restent les mêmes"*, avait déclaré le vice-ministre de la Protection sociale et de l'Immigration du gouvernement des Canaries.

Depuis le début de 2025, près de 12 500 exilés ont atteint l'archipel espagnol, contre plus de 26 000 l'an dernier à la même époque, selon les chiffres du ministère de l'Intérieur. Soit une baisse de 53,3%.

En 2024, les Canaries ont connu des records d'arrivées : près de 47 000 d'où une saturation qui entraîne une détérioration des soins de santé, indispensables aux jeunes après des jours passés dans l'océan Atlantique, sans eau ni nourriture en quantité suffisante. Les services de santé se disaient d'ailleurs *"complètement dépassés"*, confiait un pédiatre en octobre. *"Il est triste de voir qu'un pays avec un niveau de développement comme le nôtre n'est pas capable de soigner [...] ces mineurs"*.

Plus de 300 migrants débarquent aux Canaries après 20 jours d'accalmie

Lundi 15 septembre 2025, 235 personnes, entassées sur une pirogue, ont été secourues par les services espagnols. Parmi elles, on compte 149 hommes, 64 femmes et 22 mineurs. Leur bateau surchargé a été repéré dans la matinée par la Garde civile à environ 20 km de La Restinga, sur l'île d'El Hierro, la plus petite de l'archipel. Deux navires de secours

ont été mobilisés pour prendre en charge les naufragés. Les exilés, originaires d'Afrique de l'ouest, étaient en mer depuis 11 jours, après avoir quitté début septembre le port de Gunjur, dans le sud de la Gambie.

Un peu plus tôt lundi, 36 migrants ont débarqué au port d'Arguineguín, sur l'île de Grande Canarie après avoir été localisés et secourus dimanche soir. Samedi 13 septembre 2025, 64 autres personnes, parties de Mauritanie, sont arrivées à La Restinga. L'un de ces exilés, atteint d'une sévère hypothermie, est décédé en arrivant à l'hôpital de Tenerife.

Ces arrivées interviennent après 20 jours sans aucun débarquement de migrants aux Canaries, un fait sans précédent depuis deux ans sur cette route migratoire. Le dernier "cayuco" avait été secouru le 24 août 2025 avec 251 exilés à bord. C'était d'ailleurs le plus grand nombre de personnes jamais enregistré dans un même canot ayant atteint l'archipel espagnol ces 30 dernières années. Depuis janvier, les arrivées ont nettement diminué aux Canaries : selon les autorités espagnoles, un peu plus de 12 000 personnes ont rejoint l'archipel depuis le début de l'année, contre plus de 26 000 à la même période de 2024. Soit une baisse de plus de 50 %. Cette chute s'explique en partie par le renforcement des contrôles au large du Maroc, de la Mauritanie et du Sénégal. En 2024, la Mauritanie était devenue le principal pays de départs des migrants vers les Canaries, d'après le rapport de la Sécurité nationale espagnole.

Pour endiguer le phénomène, l'Union européenne (UE) a signé en mars 2024 un accord avec Nouakchott à hauteur de 210 millions d'euros pour renforcer le contrôle des frontières de la Mauritanie. En parallèle, la Mauritanie touche chaque année 10 millions d'euros de l'Espagne pour la formation et l'équipement de ses garde-côtes. En échange, Nouakchott s'engage à accueillir sur le sol mauritanien les exilés entrés de manière irrégulière aux Canaries après avoir quitté le pays, et à bloquer les départs des canots.

Dans le même temps, au cours des six premiers mois de 2025, le gouvernement mauritanien a déclaré avoir expulsé plus de 28 000 personnes.

Son voisin sénégalais, qui était l'an dernier le deuxième pays de départ vers les Canaries, a aussi multiplié ces derniers mois les opérations de contrôle le long de ses côtes. Un renforcement notamment dû au renouvellement d'accords de coopération entre les pays de transit (dont le Sénégal mais aussi la Mauritanie) et l'UE, pour limiter les départs d'embarcations clandestines vers l'Europe. Dakar avait ainsi reçu une aide de 30 millions d'euros en octobre 2024 pour contrer ces départs mais aussi secourir les migrants en mer.

Ainsi, au premier semestre 2025, près de 2 000 migrants ont été interpellés au Sénégal, 74 convoyeurs ont été arrêtés et 32 pirogues saisies, selon Dakar. *"La surveillance renforcée des côtes commence à porter ses fruits"*, s'est félicité le secrétaire permanent du Comité interministériel de lutte contre la migration irrégulière (CILMI), saluant notamment les avancées réalisées dans le démantèlement des filières de passeurs et l'intensification de la répression à leur encontre.

Mais face à la recrudescence des contrôles, les flux d'adaptent : désormais, les départs de pirogues vers le sol espagnol se font plus au sud, depuis la Guinée et la Gambie. Au cours des trois derniers mois, au moins sept "cayucos" ont pris la mer depuis le port de Kamsar, en Guinée. Seulement deux d'entre eux sont parvenus à rejoindre les Canaries, les autres ont été interceptés dans les eaux guinéennes ou mauritaniennes. *"Nous sommes confrontés à une situation préoccupante. L'émigration clandestine est devenue un défi national et international"*, a déclaré le procureur de la région de Boké en Guinée.

Si cette nouvelle route inquiète les autorités, c'est parce qu'elle est particulièrement dangereuse. Les ONG alertent régulièrement sur les *"bateaux fantômes"*, des

canots qui errent en mer, dont les passagers ont parfois pu rentrer en contact avec des humanitaires mais dont le contact a été perdu. Les pirogues sont donc livrées à elles-mêmes, en pleine mer, à la merci des intempéries. Il existe également un risque que les canots se perdent dans l'océan Atlantique et dérivent de l'autre côté de l'Atlantique. Selon l'ONG Caminando Fronteras, près de 1 500 migrants ont péri sur les cinq premiers mois de l'année dans l'Atlantique en tentant d'atteindre les Canaries.

Ceuta

L'ancienne déléguée du gouvernement et l'ancienne vice-présidente de Ceuta condamnées pour le renvoi express de mineurs marocains en 2021

La décision des juges du tribunal de Cadix (sud de l'Espagne) est sans appel. L'ancienne déléguée du gouvernement à Ceuta, et l'ancienne vice-présidente de la ville autonome, ont été condamnées à neuf ans d'inéligibilité pour faute administrative dans le renvoi express - et sans aucune légalité - de 55 mineurs marocains en 2021, a rapporté un média, jeudi 11 septembre 2025.

L'affaire remonte à mai 2021, lorsque près de 15 000 personnes étaient arrivées à Ceuta au plus fort de la crise diplomatique entre l'Espagne et le Maroc. Parmi elles se trouvaient environ 1 200 migrants qui se disaient mineurs. Les deux femmes sont accusées d'avoir sciemment contourné les procédures légales et violé la Convention des Nations unies relative aux droits de l'enfant pour renvoyer rapidement 55 d'entre eux vers le Maroc voisin.

Dans leur décision, les magistrats ont reconnu les difficultés rencontrées à cette période pour gérer cet afflux inédit de migrants dans l'enclave. Il a fallu faire face à des milliers d'arrivées avec une *"précarité des moyens et de ressources"* tout en gérant la pression de l'opinion publique. Toutefois, soulignent les juges, les deux accusées étaient *"conscientes du caractère illégal"*, *"sans fondement juridique"* du renvoi de ces mineurs au milieu du mois d'août, environ trois mois après l'arrivée des jeunes à Ceuta.

Cette décision d'expulsion *"telle qu'elle a été exécutée, était non seulement arbitraire, mais aussi manifestement injuste"*. Les deux femmes n'ont pas déterminé *"au préalable si certains d'entre eux se trouvaient dans une situation de vulnérabilité dans leur pays d'origine et si [leur renvoi] pouvait compromettre l'intérêt supérieur de l'enfant"*, indiquent les juges. *"Il en a résulté une violation flagrante des droits des mineurs, qui se sont retrouvés totalement sans protection"*, a conclu la cour.

En revanche, le tribunal n'a pas retenu l'accusation selon laquelle le ministère de l'Intérieur avait soutenu ces expulsions. Pourtant, le jugement rapporte l'existence d'une conversation informelle – par SMS - dans laquelle la cheffe de cabinet de la vice-présidente du gouvernement espagnol de l'époque, avait discuté avec l'ancienne vice-présidente de Ceuta, aujourd'hui condamnée, de la nécessité *"d'inventer une procédure"* pour *"faire plier le parquet"* - chargé de veiller au respect des droits des mineurs - et accélérer les retours.

Au moins 30 migrants sont morts depuis le début de l'année 2025 en tentant de rejoindre Ceuta.

GRECE

Gavdos

145 migrants secourus au large de la Crète

Mardi 23 septembre 2025, un patrouilleur de la garde côtière, avec l'aide d'un

drone de la force Frontex, a localisé et secouru 36 personnes à bord d'un bateau, avant de les transporter vers le port de Chora Sfakia. Lundi 22 septembre 2025, dans la même zone maritime, deux autres canots avaient été signalés : une embarcation avec 43 personnes à bord à 8 milles nautiques au sud de Gavdos (14 km), un autre canot avec 66 migrants à 14 milles nautiques au sud de l'île (25 km).

Selon Frontex : *"la Crète a connu une forte augmentation de la pression migratoire, les détections ayant augmenté de plus de 310 % par rapport à l'année précédente. Cependant, la mer agitée a réduit le nombre de migrants en août"*. Plus de 7 000 personnes ont débarqué en Crète et Gavdos entre janvier et juillet 2025, contre 4 935 en 2024.

800 nouvelles arrivées depuis Tobrouk

Au cours du week-end, des centaines de migrants sont arrivés dans la petite île de Gavdos. Les garde-côtes les ont transférés vers des centres d'accueil en Crète même, qui souffrent d'une forte surpopulation et de conditions sanitaires insalubres depuis quelques mois. Les garde-côtes grecs indiquent que la majorité des migrants arrivés les 13-14 septembre 2025 auraient quitté la ville portuaire libyenne de Tobrouk, à l'est du pays, près de sa frontière avec l'Égypte. Ils auraient embarqué sur plusieurs bateaux de pêche, parcourant 300 kilomètres en ligne droite. La majorité d'entre eux étaient des jeunes hommes originaires de plusieurs pays d'Afrique du Nord, selon un communiqué des garde-côtes.

<https://www.courrierdesbalkans.fr/Refugies-Balkans-Les-dernieres-infos>

ITALIE

L'Italie et la Turquie : accord pour renforcer leur coopération en matière migratoire

Le ministre italien des Affaires étrangères et son homologue turc ont signé jeudi 11 septembre 2025, à Rome, un *"document opérationnel"* prévoyant le renforcement de la collaboration entre les garde-côtes italiens et turcs pour combattre *"le trafic d'êtres humains"* et *"le crime organisé transnational"*, a déclaré le chef de la diplomatie italienne lors d'un point de presse conjoint. *"Nous travaillerons ensemble à la formation des forces de l'ordre pour démanteler les réseaux criminels en Méditerranée"*. *"Cela s'avérera très utile en Libye en particulier pour empêcher les départs"* de migrants.

Le ministre turc s'est pour sa part dit déterminé à *"renforcer le partenariat stratégique"* entre l'Italie et la Turquie et a insisté sur la nécessité d'œuvrer à un processus politique en Libye et de garantir sa *"stabilité"*. *"Nos deux pays ont intérêt à la stabilité de la Libye"* et *"la Turquie peut jouer un rôle essentiel dans la réalisation de cet objectif"*.

Les deux partis *"encouragent l'Organisation internationale pour les migrations (OIM) et le Haut-commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR) à renforcer l'assistance apportée aux pays d'accueil des migrants, afin de soutenir les retours volontaires"*

Rome et Ankara espèrent également *"améliorer l'échange d'informations entre leurs garde-côtes respectifs afin de prévenir et de combattre les départs irréguliers"*. *"La phase opérationnelle [de cet accord] débutera dans deux semaines"*, l'accord *"sera très important en Méditerranée et en Libye en particulier"*.

Le gouvernement grec a aussi annoncé vouloir signer un accord avec Tripoli, sur le même modèle que celui conclu en 2017 avec l'Italie, confiant aux autorités libyennes la charge d'intercepter les exilés en mer. Ce partenariat a commencé à se mettre en place cet été avec les premières formations des garde-côtes par la Grèce sur l'île de Crète.

PORTUGAL

Nouvelle version de la réforme sur l'immigration

Le gouvernement portugais a présenté mercredi 24 septembre 2025 une nouvelle version de sa réforme de la loi sur l'immigration qui vise à répondre à la censure de la Cour constitutionnelle qui avait partiellement invalidé le précédent texte. En cause : cinq articles, dont certains portaient sur les règles encadrant le regroupement familial, avaient été jugés inconstitutionnels. À la suite de cette décision, le président avait mis son veto au texte.

Le nouveau texte, remis au Parlement mercredi, reste ferme. Il maintient un délai minimum de deux ans de résidence légale avant de pouvoir demander un regroupement familial. Toutefois, il prévoit davantage d'exceptions permettant de raccourcir ce délai, notamment pour les couples mariés, voire de le supprimer lorsqu'il s'agit d'enfants mineurs.

"Ceci n'est pas la loi initiale que nous avons proposée, mais elle poursuit l'objectif de réguler l'immigration de façon humaniste", a déclaré le ministre porte-parole du gouvernement, en estimant que cette réforme était "urgente, nécessaire et importante". "Il faut des règles et un contrôle. C'est important pour le Portugal, pour les Portugais, mais aussi pour que les citoyens étrangers et les immigrants soient accueillis dignement".

La disposition réservant les visas de recherche d'emploi aux travailleurs hautement qualifiés est maintenue, ainsi que celle qui met fin à la possibilité pour les Brésiliens, le plus important contingent immigré, de régulariser leur situation après leur arrivée au Portugal avec un visa touristique. La réforme votée en juillet prévoyait également la création d'une nouvelle unité au sein de la police nationale, chargée de lutter contre l'immigration illégale et d'organiser les expulsions. En revanche, un troisième volet du paquet législatif portant sur les conditions d'accès à la nationalité portugaise, reste en discussion.

Arrivé au pouvoir en avril 2024, le gouvernement de droite modérée a décidé de durcir la politique migratoire. L'an dernier, l'exécutif avait déjà abrogé une disposition qui permettait à tous les immigrés de demander à être régularisés en démontrant qu'ils travaillaient depuis au moins un an en cotisant pour la sécurité sociale, même s'ils étaient entrés sur le territoire portugais avec un visa touristique.

Fin 2024, le nombre d'étrangers établis au Portugal a dépassé 1,5 million d'immigrés, soit environ 15% de la population totale et près de quatre fois plus qu'en 2017.

Manifestation contre la loi immigration

La semaine dernière, près de 5 000 immigrés avaient manifesté devant le Parlement portugais, dans le centre de Lisbonne. Venant de tout le pays, ils réclamaient un traitement plus rapide des permis de résidence et dénonçaient ce nouveau projet de loi sur l'immigration. L'association Solidariedade Imigrante parle également d'un *"climat d'intimidation contre ceux qui travaillent et contribuent à ce pays, qui sont sur le marché du travail depuis plusieurs années et dans des secteurs où le Portugal connaît plusieurs pénuries"*. Au mois de mai, le gouvernement avait déjà annoncé son projet d'expulser à court terme environ 18 000 étrangers en situation irrégulière dans le pays.

Longtemps pays d'accueil, le Portugal bénéficiait d'une politique parmi les plus ouvertes d'Europe. Pendant de nombreuses années, les migrants pouvaient obtenir un statut légal en travaillant, en créant une entreprise ou en étant freelance, qu'ils soient entrés de manière régulière ou non dans le pays. La loi adoptée en 2018 par l'ancien gouvernement socialiste qui permettait aux immigrés de demander une régulation s'ils prouvent avoir travaillé depuis au moins un an en cotisant pour la sécurité sociale, a ainsi été abrogée en juin

EUROPE

ROYAUME-UNI – FRANCE

Accord franco-britannique : une première famille est arrivée au Royaume-Uni

Trois membres d'une même famille dont un enfant en bas-âge sont arrivés au Royaume Uni suite à l'accord migratoire conclu entre la France et le Royaume Uni cet été 2025. Le jour d'arrivée et la nationalité de la famille n'ont pas été précisés. *"Ce sont des premières étapes essentielles"* dans le cadre d'un accord *"historique"*, s'est félicité le ministère de l'Intérieur britannique. Quatre migrants ont d'ailleurs déjà été expulsés vers la France.

<https://www.francebleu.fr/infos/societe/accord-migratoire-franco-britannique-une-premiere-famille-est-arrivee-au-royaume-uni-6231227>

Un 3^{ème} et 4^{ème} personnes expulsées arrive en France

Le 19 septembre 2025, un troisième migrant, un Iranien, a été expulsé par le Royaume-Uni vers la France, a-t-on appris auprès du ministère de l'Intérieur britannique. Et expulsé de France. Le 23 septembre une quatrième personne, un Afghan, a également été expulsée selon l'Ofii.

Accord "un pour un" avec le Royaume-Uni : un 2e expulsé arrive en France

Un deuxième avion transportant un migrant a décollé, vendredi 19 septembre, du Royaume-Uni à destination de la France dans le cadre de l'accord franco-britannique, a indiqué le ministère de l'Intérieur. Ce renvoi a été possible après le rejet du recours d'un migrant contestant son expulsion devant la justice. La veille, la Haute Cour de Londres avait donné son feu vert à l'expulsion de ce ressortissant érythréen, après avoir temporairement bloqué mardi l'expulsion d'un autre migrant de la même nationalité. Il était arrivé au mois d'août sur une petite embarcation. *"Il portait un sweat à capuche blanc et était assis [...] à l'arrière de l'avion. Le ministère de l'Intérieur [Home office] a confirmé qu'il était à bord du vol Air France, arrivé à l'aéroport Charles de Gaulle vers 7h30". "Il a été remis à trois policiers français par des responsables britanniques immédiatement après avoir quitté l'avion. Il a déclaré qu'il se sentait 'très mal' d'être de retour en France et lorsqu'on lui a demandé ce qu'il comptait faire maintenant, il a répondu : 'Je ne sais pas' avant d'être conduit dans une partie séparée de l'aéroport"*.

Accord "un pour un" avec le Royaume-Uni : un premier migrant renvoyé en France

"Un homme arrivé au Royaume-Uni par petite embarcation en août a été expulsé ce matin à bord d'un vol commercial" vers la France, a annoncé le Home office jeudi 18 septembre 2025. Ce migrant, originaire d'Inde selon une source gouvernementale française, est le premier exilé à être renvoyé en France dans le cadre de l'accord passé entre Londres et Paris début juillet.

La ministre de l'Intérieur britannique a salué ce premier renvoi comme un

"important premier pas pour sécuriser" les frontières du pays. "Cela envoie un message clair aux personnes qui traversent [la Manche] à bord de petites embarcations : si vous entrez au Royaume-Uni illégalement, nous chercherons à vous expulser".

D'autres vols transportant des migrants vers la France sont encore prévus cette semaine et la prochaine, a indiqué le Home Office. Dans l'autre sens, de premiers exilés autorisés à venir au Royaume-Uni arriveront *"dans les prochains jours"* depuis la France. Mais *"les autorités françaises sont très frileuses et passent au crible les profils des personnes qu'on veut lui renvoyer"*.

Ce premier renvoi intervient deux jours après un revers judiciaire subi par le gouvernement britannique. Mardi 16 septembre 2025, la Haute Cour avait temporairement bloqué l'expulsion, prévue le lendemain, d'un migrant érythréen, qui a contesté son renvoi en se disant victime de trafic d'êtres humains. Le gouvernement a décidé de faire appel de cette décision et annoncé qu'il allait *"examiner"* la législation sur l'esclavage moderne pour éviter qu'elle ne soit *"mal utilisée"* afin d'éviter des expulsions. *"Je continuerai à contester toute tentative vexatoire de dernière minute visant à faire échouer une expulsion devant les tribunaux"*, a déclaré le ministre

Les ONG, elles, s'organisent pour aider les migrants à déposer des recours. Un membre de l'ONG Bail for immigration detainees (BID), a pointé *"un flou"* qui ouvre la voie à de nombreux recours. Selon les médias britanniques, deux avions qui devaient acheminer des migrants vers la France en début de semaine, ont finalement décollé sans aucun migrant à leur bord. Depuis début août, 92 personnes seraient détenues en attendant leur renvoi en France.

Accord "un pour un" : la justice britannique bloque le renvoi d'un migrant vers la France

La Haute Cour de Londres a temporairement bloqué mardi 16 septembre 2025 le renvoi en France d'un migrant, le premier à contester en justice son expulsion dans le cadre de l'accord récemment conclu entre les deux pays. Le ressortissant érythréen de 25 ans, dont l'identité n'a pas été communiquée, devait être renvoyé en France par avion mercredi matin 17 septembre 2025. *"Le demandeur ne sera pas expulsé à 09h00, mais cette affaire sera renvoyée devant ce tribunal dès que cela sera raisonnablement possible"*, une fois que les autorités compétentes auront réévalué s'il s'agit ou non d'un dossier de traite d'êtres humains, a déclaré le juge.

Depuis début août 2025, le Royaume-Uni a commencé à placer en détention des migrants dans le cadre de cet accord très critiqué par les ONG. 92 personnes sont ainsi détenues en attendant leur renvoi en France. Un porte-parole de Downing Street avait réaffirmé mardi 16 septembre 2025 que les premiers retours au titre de cet accord, destiné à dissuader les traversées de la Manche, devaient avoir lieu *"de façon imminente"*.

L'avocate du ressortissant érythréen avait plaidé qu'il existait un *"risque réel"* que cet homme, arrivé au Royaume-Uni en août 2025, se retrouve dans la *"misère"* une fois renvoyé en France. Elle avait également affirmé que le dossier de son client, qualifié de *"vulnérable"*, comportait *"une plainte pour trafic d'êtres humains"*. L'avocate du Home office avait, elle, estimé dans ses conclusions écrites que cet homme pourrait demander l'asile en France, sachant que *"deux associations avait indiqué qu'elles lui fourniraient un hébergement"* s'il entamait cette procédure. Elle a souligné que l'accord migratoire devait répondre à une *"grave préoccupation sociale et politique"*, et rappelé que 78 personnes ont perdu la vie en 2024 lors de ces traversées.

Les premiers renvois de migrants du Royaume-Uni vers la France

Les premiers renvois de migrants du Royaume-Uni vers la France par avion ont commencé lundi 15 septembre 2025. Ils sont 7 à être arrivés à l'aéroport de Roissy. Les premiers vols depuis la France vers l'Angleterre auront lieu « très prochainement » samedi 20 septembre 2025, selon le ministère de l'Intérieur, qui ne confirme cependant aucun chiffre, évoquant *"un très petit"* nombre de personnes et explique que ces *"échanges"* sont prévus jusqu'en juin 2026, d'ici à la mise en place de l'accord européen asile et immigration.

Au Royaume-Uni, le Home Office a, lui aussi, affirmé qu'il s'attendait à ce que *"les premiers retours aient lieu de façon imminente"*. *"Protéger les frontières britanniques est notre priorité"*. Selon le ministère français de l'Intérieur, *"cela ne concernera pour le moment que quelques individus"*. *"On pourra interrompre l'accord si on ne s'y retrouve pas"*, insistant sur *"le côté encore très expérimental de cet accord"*.

À leur arrivée en France, les migrants sont placés dans un centre d'hébergement *"où ils seront incités à accepter l'aide au retour volontaire"* proposée par l'Office français de l'immigration et de l'intégration (Ofii), a indiqué son directeur général. Ceux qui refusent cette aide et ne relèvent pas de l'asile pourront faire l'objet d'une OQTF (obligation de quitter le territoire).

L'accord franco-britannique, conclu le 10 juillet 2025, repose sur le principe de « un pour un » : il prévoit le renvoi en France d'un migrant arrivant au Royaume-Uni par *"small boat"*, en échange de quoi Londres s'engage à accepter un migrant se trouvant en France et exprimant sa volonté de demander l'asile. Selon le texte, les ressortissants étrangers en France pourront déposer une demande pour le Royaume-Uni à condition d'être originaire d'un pays étranger à l'espace économique européen, être âgé de plus de 18 ans et avoir des documents d'identité récents. Les demandeurs ne doivent pas non plus avoir obtenu la protection internationale auprès d'un autre pays ou une autorisation de séjour en France. Si le dossier est accepté, le candidat se verra accorder une autorisation d'entrée au Royaume-Uni *"pour une période pouvant aller jusqu'à trois mois"*.

À Calais, certaines regrettent que ces dernières semaines, *"aucune structure, aucun représentant, mandatés par l'État ne soient venus sur place"*, pour expliquer aux personnes qui veulent rejoindre l'Angleterre via cet accord si elles peuvent, et comment le faire. Il y a un formulaire en ligne à remplir, où il faut notamment fournir une pièce d'identité, mais jugé très compliqué, juge la coordinatrice d'Osmose 62, qui intervient auprès d'exilés dans le Boulonnais, notamment après leurs échecs de traversées : *"On leur confisque leurs portables, on détruit tout dans les camps, de là à avoir accès à internet et suivre un dossier en ligne... certains aimeraient le faire, mais concrètement c'est impossible"*.

Cette voie vers l'Angleterre a quand même le mérite d'être *"légale"*, reconnaît le Secours catholique, mais d'autres s'inquiètent des conséquences sur les traversées. Qu'une fois la frontière passée, en mer, les exilés ne fassent plus appel aux autorités britanniques pour les aider, de peur d'être renvoyés en France une fois débarqués. Ou encore qu'avec cet accord, les conditions de vie au Royaume-Uni soient plus difficiles, au risque de voir une nouvelle filière de passeurs se reformer, mais cette fois, vers la France.

Au moment de sa signature, ce partenariat avait été largement dénoncé par les ONG. Médecins sans frontières (MSF) avait jugé que ce projet n'était *"pas seulement absurde"*, mais *"aussi extrêmement dangereux"*. Les associations venant en aide aux exilés sur le littoral avaient, elles aussi, condamné le texte. *"La France et le Royaume-Uni ont annoncé un accord pour échanger des migrants". Nous appelons ça de la traite d'êtres humains"*, avait

dénoncé Utopia 56. Les acteurs locaux s'étaient également exprimés de manière virulente contre le projet pilote. *"Je pense que cet accord va aggraver la situation"*, avait estimé sur le président de la région des Hauts-de-France. *"Tel qu'il est présenté, cet accord est mauvais pour la France et bon pour les Anglais. Eux auront l'immigration choisie et nous l'immigration subie, ce qui n'est pas le cas aujourd'hui"*.

L'objectif de cet accord pilote *"est d'exercer un effet dissuasif sur les traversées, d'une part en ouvrant une voie d'admission légale pour des personnes souhaitant rejoindre le Royaume-Uni, d'autre part en prévoyant la réadmission en France de ceux qui réussissent la traversée"*, affirme un décret paru le 11 août 2025, qui précise que les deux procédures *"sont vouées à s'équilibrer à échéance régulière"*.

Depuis son arrivée au pouvoir en juillet 2024, le Premier ministre britannique, comme ses prédécesseurs, a fait de la lutte contre l'immigration sa priorité. Mais malgré une kyrielle de mesures ces derniers mois, les traversées de la Manche atteignent des records. Depuis janvier, plus de 30 000 migrants ont atteint les côtes anglaises, un chiffre jamais enregistré à cette période de l'année.

Le chef du gouvernement britannique est également sous pression du parti d'extrême droite Reform UK, mouvement ouvertement anti-immigration, qui caracole en tête des sondages.

<https://www.francebleu.fr/infos/societe/accord-franco-britannique-les-premiers-exiles-renvoyes-cette-semaine-en-france-depuis-le-royaume-uni-4530805>

ROYAUME-UNI

Plus de 1000 exilés ont accosté au Royaume-Uni vendredi 19 septembre 2025

Les autorités britanniques ont détecté **1 072 arrivées de migrants** sur la seule journée de vendredi 19 septembre 2025. Les exilés sont arrivés au Royaume-Uni après avoir traversé illégalement la Manche, sur 13 petites embarcations appelées "small-boats". La plupart des départs de small-boats se font sur les côtes du Nord et du Pas-de-Calais. Depuis le début de l'accord, sur la base du "un pour un", **trois migrants ont été renvoyés depuis le Royaume-Uni** jusqu'en France. En échange, la France doit envoyer dès la semaine prochaines des exilés, qui auront fait une demande sur un service de ligne.

<https://www.francebleu.fr/infos/faits-divers-justice/migrants-plus-de-1000-exiles-ont-accoste-au-royaume-uni-ce-vendredi-7317100>

Londres : une manifestation contre l'immigration au Royaume-Uni réunit plus de 110 000 personnes

Samedi 13 septembre 2025, entre 110 000 et 150 000 personnes ont participé à Londres à un rassemblement à l'appel du militant d'extrême droite britannique Tommy Robinson, d'après la police londonienne. Voulue comme une démonstration de force de ses partisans, cette manifestation s'est déroulée après un été marqué par des mouvements anti-immigration devant des hôtels hébergeant des demandeurs d'asile, largement relayés sur les réseaux sociaux. Les images aériennes diffusées samedi par les télévisions ont montré les rues du centre de la capitale britannique inondées de drapeaux britanniques et anglais.

"La majorité silencieuse ne restera plus silencieuse", a lancé à la foule le militant à l'issue de la marche pour défendre *"la liberté d'expression"*. *"Aujourd'hui marque le début*

d'une révolution culturelle." Cet activiste de 42 ans, est le fondateur de l'ex-groupuscule *English Defence League* (Ligue de défense anglaise), issu de la mouvance hooligan. Connu pour ses positions anti-immigration et anti-islam, il a été condamné à plusieurs reprises, notamment pour troubles à l'ordre public. Il a été emprisonné en 2018 pour outrage au tribunal, puis en 2024 pour avoir répété des propos diffamatoires sur un réfugié.

La "*liberté d'expression*" est au cœur d'un débat public au Royaume-Uni depuis plusieurs mois, ravivé début septembre lorsque des policiers armés ont arrêté à l'aéroport londonien de Heathrow un créateur de séries accusé d'avoir diffusé des messages hostiles aux personnes transgenres. Le débat est le plus souvent soulevé par la droite et l'extrême droite, mais il a aussi été évoqué en lien avec les centaines d'arrestations de manifestants exprimant leur soutien au groupe *Palestine Action*, qui a été classé "*organisation terroriste*" par le gouvernement.

Parmi ses partisans, les revendications étaient hétéroclites, mais portaient prioritairement sur l'immigration. Entre les milliers de drapeaux britanniques et anglais qui ont inondé le centre de la capitale, des dizaines de pancartes réclamaient "*la fin des small boats*" sur lesquels les migrants traversent la Manche. "*Je ne suis pas raciste. Je constate simplement l'évolution démographique*", a affirmé un manifestant de 28 ans. Venu de Bristol avec trois amis, il qualifie d'"*invasion*" les arrivées d'étrangers en situation irrégulière. "*Nous voulons retrouver notre pays*". Avec trois amis, tous vêtus de T-shirts noirs avec drapeau britannique, il considère l'activiste comme "un héros". Mary Williams, elle, tenait une photo de l'influenceur conservateur américain, porte-drapeau de la jeunesse trumpiste, tué mercredi par balle aux États-Unis. Un décès qui a "*choqué*" cette trentenaire londonienne, au point de la convaincre de venir.

Plusieurs personnalités de la droite et de l'extrême droite britanniques et étrangères ont pris la parole samedi, dont le milliardaire américain Elon Musk, par vidéo. "*Que vous choisissiez ou non la violence, la violence viendra à vous*", a-t-il dit. "*Soit vous ripostez, soit vous mourez*". Le président du parti français d'extrême droite Reconquête, Éric Zemmour, a lui aussi fait une intervention. "*Vous et nous sommes colonisés par nos propres colonies*".

S'il s'est globalement déroulé de manière pacifique, des violences ont toutefois éclaté vers la fin du rassemblement. La police a annoncé avoir interpellées 24 personnes. Sur le profil des gardés à vue, elle précise que trois étaient des femmes et vingt-et-un des hommes. La personne la plus âgée avait 58 ans et la plus jeune, 19 ans. Les infractions pour lesquelles ces personnes ont été arrêtées incluaient notamment des agressions simples et des dégradations. Parallèlement, elle enquête afin de procéder à de nouvelles arrestations dans les "*jours et semaines*" à venir.

Les attaques contre les forces de l'ordre ont eu lieu après que certains participants ont tenté d'accéder à des "*zones tampons*" situées près des contre-manifestants de la marche Stand Up to Racism UK, qui a réuni jusqu'à 5 000 personnes. "*C'est probablement la plus grande manifestation d'extrême droite jamais organisée au Royaume-Uni*", selon un membre de l'association Hope not Hate, qui lutte contre la diffusion des idées d'extrême droite.

Les échauffourées ont débuté avant même la fin du rassemblement, et des policiers ont été "*agressés à coups de pied et de poing*". "*Des bouteilles, des fumigènes et d'autres projectiles ont été lancés*". Au total, 26 policiers ont été blessés au cours de ce rassemblement massif.

Au lendemain de cette manifestation, le Premier ministre britannique a rappelé que "*notre drapeau représente la diversité de notre pays et nous ne céderons jamais*". Le droit de manifester pacifiquement est "*un élément fondamental des valeurs de notre pays*" mais

*"nous ne tolérerons pas les agressions envers les policiers ni que des individus se sentent intimidés dans nos rues à cause de leurs origines ou de la couleur de leur peau". Le Royaume-Uni est une nation qui s'est "construite sur la tolérance, la diversité et le respect", a-t-il insisté. "Pour quiconque s'inquiète de la montée de l'activisme d'extrême droite et de la normalisation de sentiments violemment anti-migrants et anti-musulmans, cela pourrait être le **signe de temps sombres à venir**", a alerté l'ONG "Hope not Hate".*

SERBIE

Un ressortissant afghan arrêté dans le sud de la Serbie

Un ressortissant afghan a été arrêté lundi 22 septembre 2025 dans le village de Miratovac, non loin de Preševo, dans le sud de la Serbie. Il est accusé d'avoir fait passer depuis la Macédoine du Nord trois ressortissants égyptiens et un afghan. L'homme sera déféré devant la justice, a indiqué la police de Vranje.

<https://www.courrierdesbalkans.fr/Refugies-Balkans-Les-dernieres-infos>

ASIE

AFGHANISTAN

Une première compétition internationale pour l'équipe de réfugiées afghanes

La Fifa a annoncé, mercredi 24 septembre 2025, que l'équipe de réfugiées afghanes foulera pour la première fois en octobre le terrain de la compétition internationale, à l'occasion d'un tournoi amical à quatre équipes organisé aux Emirats arabes unis (EAU). Le tournoi, connu sous le nom de "Fifa Unites : Women's Series", se déroulera du 23 au 29 octobre à Dubaï. La compétition amicale mettra en avant l'équipe de réfugiées afghanes nouvellement formée, aux côtés des équipes des EAU, du Tchad et de la Libye.

La création de l'équipe de réfugiées afghanes fait suite à l'interdiction des sports féminins instaurée par les Taliban après leur prise du pouvoir de l'Afghanistan en 2021. L'Afghanistan comptait auparavant 25 joueuses sous contrat. La plupart d'entre elles vivent désormais en Australie. L'équipe masculine afghane continue de fonctionner normalement. La Fifa a organisé plusieurs stages de détection de talents dans le monde entier afin de sélectionner les 23 joueuses qui composent cette équipe.

"Veiller à ce que toutes les femmes aient accès au football est une priorité pour la Fifa et un élément clé pour façonner l'avenir de notre sport", a déclaré le président de la Fifa. "Nous sommes conscients du potentiel de ce sport, tant sur le terrain qu'en dehors. Ces matches amicaux représentent plus qu'une simple compétition, ils sont un symbole d'espoir et de progrès pour les femmes du monde entier", a ajouté le président.

Le Comité international olympique (CIO) avait reconnu un Comité olympique afghan en exil pour les Jeux olympiques de Paris 2024, permettant ainsi aux athlètes afghanes de participer aux compétitions malgré les restrictions imposées par les Taliban.

<https://www.france24.com/fr/sports/20250924-afghanistan-premiere-competition-sport-refugiees-afghanistan-tournoi-femmes-taliban>

AFRIQUE

ANGOLA

Opération de police pour lutter contre l'immigration irrégulière venant de RDC

L'opération Connexion a pour but de lutter contre l'entrées irrégulièrement de centaines de Congolais sur le territoire, accusés de contrebande et d'exploitation minière illégale. Lancée le 17 septembre 2025, l'opération Connexion est actuellement dans sa deuxième semaine d'application. Elle s'applique dans une première phase dans la province de Cabinda, enclavée entre les deux Congos et riche en ressources naturelles. Le porte-parole de la Police nationale angolaise y a présenté le projet.

« L'immigration illégale dans le Cabinda est fortement en lien avec la criminalité. Elle engendre un profond sentiment d'insécurité parmi la population. Actuellement, 30% des personnes incarcérées dans la province sont de nationalité étrangère. Elles sont impliquées dans la contrebande de carburants, l'exploitation illégale de minerais stratégiques, et de bois. Avec cette opération, nous voulons réduire le taux de criminalité. »

Après une première phase de 45 jours, l'opération sera mise en place dans les six autres provinces frontalières de la RDC. Une opération délicate étant donné les 1 200 kilomètres qui séparent les deux pays. *« C'est l'un des problèmes que nous rencontrons. La frontière avec la République démocratique du Congo est très poreuse. Nous devons renforcer nos moyens, et sanctionner les citoyens angolais qui agissent comme passeurs et fournissent de faux papiers aux ressortissants congolais. »*

En 2018, dans une vaste opération similaire, Transparence, l'Angola avait expulsé plus de 500 000 migrants irréguliers, et fermé 289 maisons d'achat de diamants.

<https://www.rfi.fr/fr/afrique/20250923-angola-op%C3%A9ration-de-police-pour-lutter-contre-l-immigration-irr%C3%A9gul%C3%A8re-en-provenance-de-rdc>

GHANA

Cinq migrants ouest-africains expulsés vers le Ghana saisissent la justice

Alors que le président ghanéen a confirmé, mercredi 10 septembre 2025, qu'un groupe de 14 ressortissants ouest-africains étaient arrivés au Ghana (voir lettre 114) et qu'ils allaient être renvoyés dans leur pays d'origine, cinq d'entre eux ont saisi en urgence la justice américaine pour contester la légalité de leur expulsion.

L'opposition parlementaire ghanéenne affirme que la décision du Ghana d'accueillir les ressortissants ouest-africains expulsés des États-Unis est contraire à la constitution du Ghana. Vendredi 12 septembre, les membres du Nouveau parti patriotique indiquent qu'aucun accord de la sorte n'a été présenté au Parlement pour ratification, alors que la constitution le prévoit.

Selon les députés d'opposition : le Ghana donne « l'impression de s'aligner sur le régime actuel de contrôle de l'immigration du gouvernement américain, critiqué pour sa sévérité et sa discrimination. » Des allégations, auxquelles a répondu, lundi 15 septembre

2025, le ministre ghanéen des Affaires étrangères. « *Le président a déjà révélé qu'un premier groupe d'individus expulsés, au nombre de 14, était déjà arrivé à Accra. Parmi eux se trouvaient des ressortissants du Nigéria et de Gambie, qui ont été aidés pour retourner dans leurs pays respectifs. Le président n'a absolument rien à cacher sur le sujet. Ce protocole d'accord avec les États-Unis a été minutieusement discuté avec le cabinet présidentiel, et a également été élaboré avec l'avis du procureur général. Selon une convention établie, les protocoles d'accords ne sont pas envoyés au Parlement pour ratification. Le Ghana n'a ni reçu, ni cherché à obtenir, quelconque compensation financière ou avantage matériel lié à ce protocole d'accord. Notre décision vise uniquement à offrir un refuge temporaire quand il est nécessaire, à éviter de nouvelles souffrances humaines, et à maintenir notre crédibilité en tant qu'acteur régional responsable. Et cela ne doit pas être interprété comme soutien aux politiques d'immigrations menées par l'administration de Donald Trump* ».

Les avocats des migrants estiment, eux, que cet accord pourrait mettre leur vie en danger. Le groupe de plaignants est composé de trois Nigériens et de deux Gambiens qui ont été extraits d'un centre de détention de Louisiane, le 5 septembre 2025, avant d'être embarqués de force dans un avion militaire américain sans être informés de leur destination, si l'on en croit la plainte déposée en leur nom outre-Atlantique. Toujours selon le document, certains, parmi eux, auraient été immobilisés pendant plus de 16 heures et seraient aujourd'hui détenus au Ghana dans des conditions « *inhumaines* ». Sur ces cinq individus, l'un - un homme bisexuel - a même déjà été renvoyé vers la Gambie, son pays d'origine, où il est obligé de se cacher, l'homosexualité étant considérée comme un acte criminel à Banjul.

Qualifiant ces expulsions de « *trompeuses* » parce qu'elles peuvent permettre de « *contourner* » les mécanismes de protections judiciaires accordées à certains migrants, la juge saisie de l'affaire s'estime toutefois incompétente pour exiger le retour des plaignants aux États-Unis. Elle a cependant demandé aux représentants du gouvernement américain de fournir une déclaration sous serment des mesures qu'il a prises pour s'assurer que ces migrants ne seront pas renvoyés vers des pays où ils sont susceptibles d'être persécutés.

<https://www.rfi.fr/fr/afrique/20250915-%C3%A9tats-unis-cinq-migrants-ouest-africains-expuls%C3%A9s-vers-le-ghana-saisissent-la-justice>

MAURITANIE

Route des Canaries : la Mauritanie démantèle un réseau de passeurs

Trois personnes, dont deux Mauritaniens, ont été interpellées par les autorités mauritaniennes pour leur implication présumée dans un réseau de passeurs de migrants, a annoncé mercredi 24 septembre 2025 la police mauritanienne. Quinze exilés "*en situation irrégulière de différentes nationalités africaines*" ont également été arrêtés lors de cette opération. Ces personnes "*séjournaient dans une maison de la capitale Nouakchott*" en attendant de tenter la traverser de l'Atlantique. Elles ont été transférées par les autorités dans un centre d'Arafat (à environ 170 km de Nouakchott).

Les trafiquants sont accusés d'avoir organisé le transport de migrants vers les Canaries espagnoles à bord d'embarcations de fortune. "*Les suspects ont admis avoir collecté 18 millions de ouguiyas mauritaniens [environ 385 000 euros]*" dans le cadre de ce "*réseau criminel actif dans le domaine du trafic illicite de migrants irréguliers*", qui faisait venir des exilés "*d'un pays voisin*". Lors de cette opération, la police a saisi "*une quantité considérable de gilets de sauvetage et de nourriture cachés dans la maison où les migrants ont été appréhendés*".

La Mauritanie intensifie les arrestations de migrants et de passeurs ces derniers mois. Entre janvier et avril 2025, Nouakchott a intercepté plus de 30 000 migrants et a démantelé 88 réseaux de passeurs. À titre de comparaison, 148 l'ont été sur l'ensemble de l'année 2024. En début d'année, des contrôles ont été menés dans les grandes villes et sur les autoroutes. *"Il y a des refoulements tous les jours. La police arrête même des gens dans leurs maisons, des hommes lorsqu'ils vont au travail"*, racontait en avril 2025 le président de l'association Ensemble pour un avenir meilleur, à Nouakchott.

Une fois arrêtés, les exilés sont emmenés dans des centres de rétention avant d'être expulsés. Les Africains sont envoyés aux frontières avec le Mali et le Sénégal. Les Asiatiques, eux, sont expulsés à travers des vols. Un climat de peur s'est installé parmi les étrangers installés dans le pays.

"Arrestations arbitraires", "expulsions collectives" : l'ONU appelle la Mauritanie à mieux protéger les migrants

Le rapporteur spécial de l'ONU sur les droits de l'Homme des migrants a exhorté vendredi 12 septembre 2025 les autorités mauritaniennes à *"mieux aligner les pratiques dans le pays sur les normes internationales en matière de droits humains"*, au terme d'une visite de 10 jours dans ce pays. Il avait pour objectif d'évaluer *"les lois, politiques et pratiques actuelles du pays"* et *"leur impact sur les droits humains des migrants"*. S'il a félicité Nouakchott pour avoir *"adopté des lois contre la traite, le trafic des migrants, la création de centres d'accueil et le renforcement des opérations de recherche et de sauvetage en mer"*, il a aussi insisté sur le traitement réservé aux migrants.

La Mauritanie, est devenue ces dernières années un point de départ pour de nombreux migrants venus de tout le continent africain, qui tentent désespérément de rejoindre l'Europe clandestinement par la mer. En 2024, plus de 46 800 exilés ont ainsi atteint l'archipel espagnol situé au large des côtes marocaines, du jamais vu.

"Au cours de ma visite, j'ai entendu des témoignages faisant état de cas d'arrestations arbitraires, de détentions prolongées dans des conditions difficiles et d'expulsions collectives sans évaluation individuelle ni accès à une assistance juridique", a-t-il déclaré. *"Je suis également préoccupée par la situation des femmes et des enfants migrants, particulièrement exposés aux risques de violence, de séparation familiale et de vulnérabilité accrue."*

Pour lutter contre l'immigration irrégulière, une vaste campagne d'expulsions de migrants a été menée par les autorités de Nouakchott. Les arrestations de personnes en situation irrégulière ont été quasi-quotidiennes en début d'année. Pour le ministre mauritanien des Affaires étrangères (en avril 2025), *"il n'y a pas [eu], à proprement parler, de mesures particulières enclenchées"*. *"Notre politique vis-à-vis de la migration irrégulière est restée la même : appliquer la règle de droit et être très ferme, par rapport aux réseaux de migrants irréguliers en particulier"*. Il a également dénoncé *"des allégations de pratiques discriminatoires [...] impliquant certains agents de sécurité"*, ciblant en particulier les migrants originaires de pays d'Afrique subsaharienne. *"J'exhorte les autorités mauritaniennes à mener des enquêtes sur ces incidents et à prendre des mesures préventives"*.

Les personnes arrêtées en Mauritanie peuvent se retrouver dans l'un des cinq centres de rétention du pays. D'autres sont directement expulsés vers les zones frontalières. De nombreux migrants ont été envoyés à Rosso à la frontière Sénégal. Là-bas, seul un centre de la Croix-Rouge est susceptible d'accueillir les refoulés mais les fonds et capacités d'assistance sont limités. Au cours des six premiers mois de 2025, le gouvernement

mauritanien a déclaré avoir expulsé plus de 28 000 personnes. Et en 2024, 16 410 personnes avaient été refoulées contre 9 426 personnes en 2023 et 3 533 en 2022.

Un climat de peur s'est installé parmi les étrangers installés dans le pays. Même les personnes régularisées craignent les expulsions. Des travailleurs sénégalais installés légalement dans le pays sont aussi victimes de cette politique anti-migrants. Et ce, en dépit d'un accord migratoire passé entre Dakar et Nouakchott.

SENEGAL – CANARIES

Un pêcheur sauve 112 migrants d'une embarcation à la dérive partie de Gambie

C'est un pêcheur sénégalais qui a remarqué la pirogue à la dérive à une dizaine de kilomètres des côtes dakaroises. L'embarcation de migrants, en route vers les Canaries, n'avait plus de moteur. Selon le pêcheur, le capitaine avait quitté le bateau, abandonnant une centaine de personnes à son bord. Il a alerté un autre pêcheur qui a fait le lien avec la gendarmerie. Rapidement, la marine est venue à la rescousse des passagers éprouvés. La pirogue a ensuite été escortée jusqu'à la plage de Ouakam, à Dakar. Les 112 passagers sont sains et saufs, mais épuisés. L'un d'entre eux a été hospitalisé.

Un des exilés a expliqué qu'ils venaient de la Gambie et étaient partis il y a cinq jours pour rejoindre les îles Canaries. Selon des témoins rencontrés sur place, quelques personnes, dont des femmes, ont réussi à s'enfuir avant d'être interpellées par la gendarmerie. Une enquête est en cours pour tenter de comprendre ce qu'il s'est passé. L'un d'eux expliquait qu'il reprendrait la mer vers l'Europe dès qu'il en aurait l'occasion, malgré les risques.

Plus de 250 migrants, partis d'un "pays voisin", secouru par la marine au large de Dakar

Lundi 22 septembre 2025, les autorités sénégalaises ont secouru 259 migrants à une centaine de kilomètres au large de Dakar, a indiqué la marine nationale. Ils *"ont été débarqués à la base navale Amiral Faye Gassama [à Dakar] et mis à la disposition des services compétents"*. Ces exilés avaient pris la mer depuis un "pays voisin", a ajouté la marine, sans donner plus de précisions.

Depuis plusieurs mois, les migrants désireux de rejoindre les Canaries espagnoles sont de plus en plus nombreux à partir de la Guinée et de la Gambie. *"Ce récent déplacement est dû au resserrement d'autres voies migratoires : celle du Maroc depuis un moment, et plus récemment celle de la Mauritanie et même du Sénégal du fait des contrôles accrus sur les côtes"*, explique la spécialiste des politiques migratoires africaines.

En quatre mois, le pays a aussi démantelé 88 réseaux de passeurs. Nouakchott intensifie ses efforts pour combattre l'immigration irrégulière. La Mauritanie mène depuis le début de l'année une politique migratoire plus stricte : 30 000 migrants interceptés et 88 réseaux de passeurs démantelés. Conséquence, un climat de peur s'installe dans le pays.

Du côté du Sénégal, au premier trimestre 2025, plus de 1 900 *"personnes tentant de prendre la mer, dont une majorité d'étrangers"* ont été interpellées, a rapporté début septembre le Comité interministériel de lutte contre la migration irrégulière (CILMI). Par ailleurs, 32 pirogues ont été saisies et 74 suspects, des convoyeurs, arrêtés et déférés devant la justice. L'an dernier, Dakar avait intercepté plus de 5 000 candidats à l'immigration illégale vers Europe.

Mais partir de Gambie ou de Guinée multiplie les risques en mer pour les migrants. *"Les voyages sur l'Atlantique sont déjà risqués. La distance est importante – il faut entre 4 et 7 jours de navigation si tout se passe bien [pour rejoindre l'archipel espagnol] -, ce qui accroît les risques de se perdre en mer, de chavirer ou de souffrir de la faim, de la soif ou de malaise, d'autant que le comportement des passeurs peut accroître le danger".*

Les ONG alertent régulièrement sur les "bateaux fantômes", ces embarcations qui errent en mer et qui disparaissent sans laisser de traces. Dans l'immensité de l'océan Atlantique, les pirogues peuvent dériver à des milliers de kilomètres, au large des côtes américaines.

Selon l'ONG Caminando Fronteras, 120 457 migrants sont décédés ou portés disparus sur les routes migratoires menant vers l'Espagne en 2024. Et pour les cinq premiers mois de 2025, 1 865 personnes sont mortes en allant vers l'Espagne, dont près de 1 500 sur la route des Canaries.

SOUDAN

Plus d'une centaine de réfugiés soudanais morts ou portés disparus dans deux naufrages au large de la Libye

Le HCR en Libye a annoncé dans la soirée « *un incident tragique survenu au large de Tobrouk le (samedi) 13 septembre, où un navire transportant 74 personnes, principalement des réfugiés soudanais, a chaviré* ». Seules 13 personnes ont survécu à ce naufrage, selon l'agence qui n'a pas donné plus de détails.

L'autre drame a eu lieu dimanche, selon l'Organisation internationale des migrations (OIM) mercredi 17 septembre 2025. Elle a fait part d'un « *tragique accident* » suite à un incendie qui « *s'est déclaré sur un canot pneumatique transportant 75 réfugiés soudanais* ». « *Au moins 50 vies ont été perdues* », a précisé une porte-parole de l'OIM. Cette embarcation était également partie de Tobrouk, en Libye et se dirigeait vers la Grèce.

L'OIM a réclaté « *une action urgente pour mettre fin à ces tragédies en mer* ». De son côté, le HCR a estimé qu'« *étant donné que les voies sûres et légales (pour rejoindre l'Europe) ne sont accessibles qu'à un très petit nombre de personnes, la véritable solution est de mettre fin à la guerre au Soudan afin que les familles puissent rentrer chez elles en toute sécurité et ne pas entreprendre ces voyages dangereux* ».

De plus en plus de migrants partent de cette ville de l'est libyen pour tenter de rejoindre la Grèce. Dans un communiqué publié en août dernier, l'agence européenne Frontex évoquait « *un nouveau corridor migratoire entre l'est de la Libye et la Crète* ». « *Le nombre d'arrivées irrégulières en Crète depuis la Libye a dépassé les 10 000 depuis le début de l'année, soit plus de quatre fois celui de l'année précédente* ».

<https://www.rfi.fr/fr/afrique/20250917-libye-plus-d-une-centaine-de-r%C3%A9fugi%C3%A9s-soudanais-morts-ou-port%C3%A9s-disparus-dans-deux-naufrages>

AMERIQUE

CANADA

Lettre au premier ministre et à la ministre des affaires étrangères

Reconnaissance de l'État de Palestine – Complicité du Canada dans le génocide à Gaza et droit à l'autodétermination du peuple palestinien

Le Canada s'est joint, enfin, aux 148 États qui reconnaissent déjà formellement l'État de Palestine. Toutefois, contrairement à ce que prétend la déclaration du premier ministre du 21 septembre, la reconnaissance canadienne, assujettie à de multiples conditions, ne respecte pas les principes du droit à l'autodétermination du peuple palestinien, en plus d'être tardive. Et tout autant consternant, la reconnaissance canadienne n'est assortie d'aucune action concrète pour mettre fin à la complicité du Canada dans le génocide en cours à Gaza et les crimes commis par Israël en Cisjordanie et à Jérusalem-Est.

Le droit des peuples à disposer d'eux-mêmes, inscrit dans la Charte des Nations Unies, constitue un droit en vertu duquel les peuples déterminent leur statut politique, en toute liberté et sans ingérence extérieure, et assurent librement leur développement économique, social et culturel. Le droit à l'autodétermination est une condition essentielle au respect de tous les droits humains du peuple palestinien. Sa pleine réalisation est niée et entravée activement par Israël ainsi que par bon nombre d'États, dont le Canada.

<https://liguedesdroits.ca/reconnaissance-etat-palestine-lettre-carney-anand/>

USA

Pour ses raids anti-migrants, la police de l'immigration recrute large

« *L'Amérique a été envahie par des criminels et des prédateurs. Nous avons besoin de VOUS pour les expulser.* » La campagne de recrutement sur le site internet de l'ICE (US Immigration and Customs Enforcement) - police fédérale de l'immigration chargée d'assurer la campagne d'expulsions massives promise par le président républicain - est sans détour. Pour mener à bien toutes les opérations de traque des migrants décidées par l'administration Trump, l'agence fédérale (environ 21 000 employés) a annoncé l'embauche de 10 000 nouveaux agents d'ici à 2029.

<https://www.ouest-france.fr/monde/etats-unis/pour-ses-raids-anti-migrants-la-police-de-limmigration-americaine-recrute-large-6f2bbc74-9539-11f0-aae5-c246857d365e>

"LE LIVRE DE LA HONTE" : DES MIGRANTS DENONCENT DANS UN OUVRAGE LES MANQUEMENTS DU HCR EN LIBYE, EN TUNISIE ET AU NIGER

Trois collectifs militants - Refugees in Libya, Refugees in Niger, Refugees in Tunisia - ont rédigé ensemble, et publié le 12 septembre 2025 : « *Le livre de la Honte : comment le HCR manque à son devoir de protection des réfugiés en Libye, Tunisie et au Niger* » de 134 pages en s'appuyant sur une centaine de témoignages recueillis entre avril 2024 et septembre 2025 auprès de migrants dans les centres de détentions libyens, en Tunisie ou encore dans un centre onusien au Niger. Il dresse ainsi un tableau de *"l'incapacité du HCR à protéger les réfugiés"*, sur sa *"collaboration avec les politiques européennes de confinement"*, *"le silence imposé aux réfugiés"* et *"la répression des manifestations de réfugiés à travers l'Afrique du Nord"*.

Le document pointe en premier lieu la *"trahison du mandat de protection"* des demandeurs d'asile et réfugiés dévolus au HCR. À travers les témoignages, l'Agence des Nations Unies est ainsi accusée de *"négligence"* et *"d'abandon"*. *"Nous demandions l'évacuation, ils nous ont donné des biscuits"*, rapporte un exilé coincé en Libye.

Le HCR, qui n'a pas été contacté en amont de la publication du livre, a réagi. Son mandat, rappelle-t-il, consiste à apporter une aide d'urgence dans ces pays. *"C'est aux États qu'incombe la responsabilité première de protéger (les migrants)"*, indique un des porte-parole de l'ONU. La mission du HCR est *"limitée par les conditions difficiles en matière de sécurité et de protection, ainsi que par la crise mondiale du financement"*. L'agence précise toutefois se montrer *"solidaire des réfugiés et des demandeurs d'asile qui vivent dans des conditions extrêmement difficiles en Libye, en Tunisie et au Niger (...) "*. L'Agence continue à *"plaider auprès des autorités pour garantir l'accès à l'asile et à la protection aux personnes contraintes de fuir, ainsi qu'un meilleur accès des acteurs humanitaires aux populations dans le besoin"*. *"Notre réponse, adaptée en étroite consultation avec les réfugiés, consiste à plaider en faveur de la libération des réfugiés détenus et à prévenir les refoulements, à rechercher des solutions durables, notamment en organisant des vols d'évacuation hors de Libye, et à fournir une aide essentielle aux plus vulnérables, notamment en matière de logement, d'eau, d'assainissement et d'hygiène, d'accès à l'éducation et aux soins de santé, de protection des enfants et de soutien financier pour couvrir les besoins fondamentaux"*.

Un argumentaire qui peine à convaincre des migrants qui reprochent à l'agence sa passivité face aux drames qui se déroulent sous ses yeux, notamment en Libye. *"Le HCR évite toute critique des états hôtes ou de l'Union européenne (UE) pour préserver son financement"*, déplore le texte. *"Le HCR m'a laissé tomber"*, a ainsi déclaré une migrante en Libye - pays décrit dans l'ouvrage comme un *"enfer fabriqué"*, du fait de conditions de vie inhumaines des centres de détention. Pour les interrogés, le HCR *"assiste sans protéger"* les personnes vulnérables, en distribuant des kits d'hygiène ou des couvertures dans les centres de détention - mais sans participer à la libération des migrants retenus arbitrairement.

Même constat en Tunisie. *"Le HCR a échoué à nous protéger"*, témoigne un réfugié statutaire. *"Malgré nos cartes officielles, nous avons été arrêtés."* Dans le pays dirigé

d'une main de fer, les expulsions, les détentions arbitraires et les violences policières à l'encontre des migrants subsahariens sont légion depuis plusieurs années, quand bien même ils disposent de documents en règle.

Les collectifs blâment également l'inaccessibilité de l'ONU : rendez-vous impossibles à prendre, lignes téléphoniques muettes, absence de suivi dans les enregistrements ou encore délais de traitement qui s'étendent sur des années. Les témoignages compilés mettent à jour un *"système institutionnalisé d'abandon"*.

Pire, le livre évoque une *"répression"* menée par le HCR à l'encontre des migrants. Au Niger notamment. Les protestations en cours depuis 2024 au sein du camp d'Agadez ont donné lieu à des coupures d'eau, des privations de nourriture - via l'arrêt des distributions alimentaires.

Un chapitre de l'ouvrage s'attarde également sur le rôle du HCR qui transforment les centres de transit en lieux de confinement et servent de *"barrière à la migration vers l'Europe"*. *"Nous accusons le HCR de nous retenir ici depuis 2017 au nom de l'humanitarisme, tout en nous refusant toute solution"*, dénonçait dans une déclaration collective les exilés du centre d'Agadez. Celui-ci compte des milliers de migrants bloqués sans solution au Niger.

En clôture de l'ouvrage, le collectif réclame plus de transparence, plus de communication avec les demandeurs d'asile et *"prise de responsabilité"* du HCR concernant les abus.